



CONSEIL DU 5ème

ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 11 mars 2021

Le 11 mars 2021 à 16h06, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la maire le 4 mars 2021, se sont réunis dans la mairie principale du Point du Jour du 5ème arrondissement par Visio-conférence via le portail Starleaf.

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Richard GLEIZAL, Marielle PERRIN Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Sandrine FRANCHET, Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD, Nicolas HUSSON, Sophia POPOFF, Yann CUCHERAT, Béatrice GAILLIOUT, Bertrand ARTIGNY, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON.

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

Marie-Noëlle FRÉRY (pouvoir donné à Nadine GEORGEL)
Tristan DEBRAY (pouvoir donné à Joanny MERLINC)
Marie DUARTE (pouvoir donné à Pierre GAIDIOZ)
Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND)
Catherine GOUJON (pouvoir donné à Richard GLEIZAL)

Absente :

Carole SAMUEL

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Mme GEORGEL précise les modalités du vote via la visio-conférence. Elle détaille les pouvoirs reçus pour cette séance. Elle précise qu'il n'a pas été reçu de vœux ni questions orales pour cette séance.

Prises de parole :

Mme GEORGEL introduit le conseil par différents points d'information :

- Le prochain CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) du 5^e aura lieu le 1/04/2021, avec les associations du 5ème.
- Exposition « Matrimoine du 5ème », du 5 au 31 mars 2021, sur les grilles de la Mairie principale du 5ème, dans le cadre de la journée des Droits des femmes.

Le vernissage a eu lieu le vendredi 5 mars. Face au succès, l'exposition est prolongée jusqu'au 26 avril.

Mme GEORGEL remercie toutes les personnes qui ont participé à cette exposition, notamment les Archives municipales de Lyon, le Musée Lugdunum, le centre socio-culturel du Point du Jour, l'Hôpital de Fourvière, le Diocèse de Lyon, la congrégation Sacré-Cœur de Jésus, Historical-Cities.org, la Bibliothèque municipale de Lyon, le CHRD (Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation), le Musée Marie CURIE, le conseil de quartier Point du Jour - Champvert - Jeunet, la Renaissance du Vieux Lyon, le couvent des Petites Sœurs de la Sainte-Enfance, la congrégation des Sœurs hospitalières de Notre-Dame de Pitié de Lyon, Monsieur André PELLETIER (historien), et Madame Corinne POIRIEUX-PELLETIER (des Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire) et les familles de certaines de ces femmes, notamment Gabrielle DUPOND-ÉBRARD, Sœur JANIN et Bernadette ISAAC-SIBILLE.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 février 2021.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 N° 2086 - Délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030 - Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées **Rapporteur : Nadine GEORGEL**

I- Contexte :

- Considérant l'évolution des températures analysées par Météo-France
- Considérant que 17% des logements français sont des passoires thermiques, soit environ 40 000 logements à Lyon, que 14% des ménages français sont en situation de précarité énergétique, soit près de 30 000 ménages à Lyon, qui doivent arbitrer entre se nourrir et se chauffer.
- Considérant les impacts négatifs du changement climatique et de la pollution de l'air sur l'économie, sur l'espérance de vie et sur la santé.
- Considérant la condamnation de l'Etat dans la démarche « l'Affaire du siècle » début 2021, le contentieux de la France avec la Commission européenne sur l'insuffisance de l'amélioration de la qualité de l'air dans plusieurs territoires dont celui de Lyon.
- Considérant le résumé pour décideurs du 5^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2014 qui confirme la responsabilité humaine dans le changement climatique en cours.
- Considérant l'accord de Paris du 12 décembre 2015, à l'issue de la Conférence des parties 21 (COP21), qui fixe l'objectif de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ».
- Considérant qu'il faudrait, pour respecter l'accord de Paris sur le climat, réduire l'empreinte carbone annuelle d'un français à 2 tonnes, soit une division des émissions par un facteur supérieur à 5.
- Considérant la déclaration du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) du 12 décembre 2020 exhortant tous les pays du monde à déclarer l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte

- Considérant l'Agenda 2030 de l'ONU adopté en 2015, et ses 17 objectifs de développement durable, objectifs qui sont tous dépendants de l'objectif 13 de lutte contre le changement climatique.
- Considérant que la France est le 6^{ème} pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, avec 19 % des espèces inscrites sur la liste rouge nationale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme menacées ou éteintes. Considérant que cette 6^{ème} extinction massive de biodiversité est liée au réchauffement climatique qui contribue à la perturbation des écosystèmes et fragilise l'humanité comme l'ensemble du vivant.
- Considérant la proposition de réglementation de la Commission européenne de septembre 2020 de réviser ses objectifs d'atténuation de Gaz à effet de Serre (GES) en 2030 à -55% par rapport à 1990, en vue d'une neutralité carbone en 2050.
- Considérant les évolutions législatives françaises, qui ont inscrit progressivement l'enjeu climatique dans le paysage juridique national
- Considérant le cadre réglementaire pour la réalisation du bilan de gaz à effet de serre des villes de plus de 50 000 habitants assorti d'une obligation de plan d'actions
- Considérant le décret du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone, qui demande une baisse de 30% des émissions de GES de la France entre 2019 et 2030.
- Considérant le rapport d'objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui fixe à la Métropole de Lyon, territoire prioritaire pour la qualité de l'air, un objectif de réduction des émissions des principaux polluants de l'air, et fixe aux acteurs régionaux un objectif de réduire de 30% les émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à 2015.
- Considérant le nouveau plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon et son schéma directeur des énergies, qui fixe les objectifs de réduction de 43% de GES par rapport à 2000, incluant l'engagement de la Ville de Lyon
- Considérant les délibérations de la Ville de Lyon qui actent notamment la signature de la Convention des Maires pour le climat, l'engagement de la Ville dans le label Cit'ergie et différents plans d'actions pour le climat, incluant un volet adaptation.
- Considérant la délibération de la Ville de Lyon sur l'adoption du nouveau plan climat de la Ville de Lyon, et le rapport joint, qui vise un objectif de réduction de 40% de GES par rapport à 1990.
- Considérant les délibérations présentées lors du présent Conseil Municipal, indiquant l'ambition de la Ville de Lyon en matière de programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) par le volume des crédits affectés à l'entretien du patrimoine bâti municipal, et précisant l'importance des crédits consacrés à la transition écologique et notamment aux rénovations énergétiques des bâtiments, à la végétalisation des espaces publics et des équipements.
- Considérant l'influence des collectivités territoriales dans les politiques publiques, et l'effet d'entraînement de leurs pratiques internes. Considérant l'impact que ces pratiques peuvent avoir en matière de climat, et la volonté forte de la Ville de Lyon d'assumer cette responsabilité sociétale pour agir et influencer sur le territoire et ses habitant-es.

II- Propositions :

A- Déclarer l'état d'urgence climatique

B- Faire du climat un fil conducteur du plan de mandat

C- Faire du climat une priorité de la PPI : Le climat constitue un enjeu central du Plan de mandat et de la programmation pluriannuelle des investissements, en particulier pour toutes ses opérations individualisées et enveloppes liées aux travaux dans les bâtiments, à l'éclairage urbain, au garage municipal et à la végétalisation de la ville.

D- Élargir le périmètre des émissions suivies dans le plan climat : L'objectif de réduction de 30% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à l'année de référence 2019, et l'objectif intermédiaire de réduction de 15% en 2025, pour les trois périmètres dits « d'organisation » sont adoptés.

E- Renforcer les objectifs du plan climat : Le plan d'actions climat air énergie sera actualisé sous un an pour qu'il permette d'atteindre cet objectif, et quantifiera à cette fin les actions qui le composent en réduction de gaz à effet de serre et en moyens humains et financiers.

F- Définir la stratégie de transition écologique du patrimoine : Une stratégie de transition écologique du patrimoine sera présentée d'ici fin 2021.

G- Renforcer l'implication de tous les acteurs du territoire et au-delà : La population sera associée régulièrement et sur le long terme, notamment par des dialogues fréquents, la concertation avec les instances de proximité et les budgets participatifs.

Prises de parole :

Intervention intégrale M. CULLERON :

« Vous souhaitez aujourd'hui prononcer l'urgence climatique pour notre ville, dans un document monolithique avec la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique comme seules boussoles.

Si nous ne pouvons que souscrire aux enjeux environnementaux pour notre territoire, la prédominance de ce sujet sur toute autre considération nous inquiète et pose un grave problème de méthode.

Est-ce que la préservation du climat est la seule et unique des priorités ? Une priorité qui s'impose à tous, sans concertation, sans états généraux auxquels votre majorité est pourtant attachée, au détriment des libertés et du libre arbitre de chacun ?

La liberté est la grande absente de cette délibération. Liberté qui n'a pas le droit de cité dans un document où règnent les mots "devoirs, nécessité, priorité". Comment voulez-vous associer les Lyonnaises et Lyonnais à cette démarche si tout n'est qu'obligations, contraintes et rigidité ? Vous souhaitez d'ailleurs les impliquer dans cette démarche, en les associant au plan d'actions. Mais ce n'est pas comme cela que vous leur donnerez un réel pouvoir d'agir au quotidien, pour les rendre acteur de leur destinée, dans leur propre environnement.

D'autre part, est-ce que le climat est au-dessus des conditions de vie de nos concitoyens et notamment des plus démunis ? Une seule fois, le terme "social" est cité dans votre document, une seule fois, pour y être accolé à la réduction des inégalités environnementales. Sauver la planète n'a de sens que si nous sauvons les femmes et les hommes qui y vivent dans des conditions de vie soutenables et équitables.

Madame la Maire, l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus en difficulté ne passe pas prioritairement par l'accès à un espace vert de proximité, ni par l'utilisation des modes actifs de transport. Surtout quand d'autres décisions, comme les suppressions de places de stationnement

dans des quartiers mal desservis ou la mise en place d'une ZFE très contraignante confine à l'exclusion sociale.

A l'heure d'une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la souffrance bien réelle de certains de nos concitoyens, je pense en particulier aux étudiants, mérite toute notre attention. Elle doit avoir le même degré d'importance que la lutte pour le climat. Aussi, nous aurions préféré, Madame la Maire, que soit déclaré l'état d'urgence écologique, économique et social.

Enfin, il manque à cette feuille de route des outils de mesure des engagements pris, avec une photographie de départ qui permettrait d'observer la trajectoire des 5 prochaines années. Vous nous dites que c'est le dernier mandat pour le climat, raison de plus pour connaître les indicateurs, les jalons pour montrer comment vous allez redresser la barre ? Il serait également pertinent que vous intégriez la mesure de l'impact social des engagements climatiques pris ?

Au final ce document apparaît bien idéologique, déconnecté de la réalité vécue par nombre de nos concitoyens pour lesquels la fin du mois est la seule perspective. Nous regrettons vivement que les aspects sociaux et ceux relatifs à la liberté et au pouvoir d'agir ne soient pas intégrés. Enfin, nous vous demandons clairement de nous préciser les instruments de mesure, les indicateurs que vous allez mettre en œuvre pour suivre la trajectoire que vous nous imposez aujourd'hui. Dans cette attente, nous voterons contre cette délibération ».

Intervention intégrale M. DURAND :

« La lecture attentive de cette délibération m'a laissé tout à la fois effaré et très inquiet. Effaré d'abord par le style, par la présentation même du texte, avec une longue énumération de 20 « considérants ». On part d'une constatation assez étonnante de « l'évolution des températures par Météo-France en 2100 », étonnante car Météo France ne parvient pas, pour des raisons techniques, à nous donner les températures de la semaine prochaine. Nul ne songe à lui en faire le reproche car nous savons combien les données sont aléatoires. Aussi, prétendre connaître le climat de 2100 me paraît-il présomptueux ! Puis suivent toute une série d'affirmations qui sont autant de slogans, qui s'appuient sur des chiffres visiblement non vérifiés. Le deuxième « considérant », affirme par exemple que 30.000 ménages lyonnais « doivent arbitrer entre se nourrir et se chauffer ». Mais d'où vient ce chiffre tout rond ?

Je m'arrête là avec ces « considérants ». Je me contente d'en être atterré.

Beaucoup plus graves sont les conclusions que votre majorité en tire. En tout premier lieu, une déclaration fort martiale de « l'état d'urgence climatique ». Qu'est-ce que l'état d'urgence ? L'expression n'est pas neutre, elle est même d'une grande violence. Je vous engage à lire Le coup d'État permanent publié en 1964 par François MITTERRAND, il dénonçait en termes vigoureux l'article 16 de la Constitution de la V^e République qui prévoyait l'état d'urgence dans des situations exceptionnelles ; en 2007, Ségolène ROYAL et François BAYROU dans leurs campagnes électorales respectives pour la Présidence de la République avaient prévu une réforme constitutionnelle pour supprimer cet article. C'est que l'état d'urgence, c'est une forme d'état d'exception permettant aux autorités administratives de prendre des mesures restreignant les libertés. On le voit en ce moment, avec l'état d'urgence sanitaire proclamé par le Président de la République. Nous vivons actuellement une réduction drastique de nos libertés, qui impacte fortement le moral de nos compatriotes. Ces mesures sont certainement nécessaires dans un contexte de pandémie. Et votre majorité veut maintenant surajouter à l'état d'urgence sanitaire, du reste sévèrement critiquée au plan national par les partis que vous représentez, un état d'urgence climatique !

Donc encore plus de restrictions des libertés, et cela sur un terme très long puisque vous déclarez : « tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte à l'échelle planétaire, la Ville de Lyon doit se reconnaître officiellement en situation d'urgence climatique ». Autant dire que jusqu'à la fin des temps les Lyonnaises et les Lyonnais devraient vivre en « état d'urgence climatique » ? Je vous pose donc la question : quel est votre objectif ? Ajouter de la peur aux peurs, de l'angoisse aux angoisses ? La situation pénible dans laquelle nous nous trouvons avec l'état d'urgence sanitaire ne vous suffit-elle pas ? Vous situez-vous dans une démarche apocalyptique ? Certains membres de votre majorité ne seraient-ils pas des adeptes des théories de collapsologie ?

La suite de la délibération est particulièrement inquiétante : « La Ville [c'est-à-dire votre majorité politique] affirme que cette transition écologique est l'opportunité d'inventer à Lyon, collectivement [...] des manières de bien vivre ». Et l'on énumère : « habiter, se déplacer, manger, travailler, consommer, se former, se cultiver, s'engager, se distraire, s'épanouir ».

En identifiant votre majorité à la Ville de Lyon, en oubliant que vous avez été élus dans un contexte de 62% d'abstentions, c'est une société totalisante que vous entendez construire, qui entend englober comme dans les sociétés totalitaires du XX^e siècle, tous les aspects de la vie, la vie quotidienne, le travail, les loisirs. Personnellement, comme historien du XX^e siècle, cela me terrifie. Bien entendu notre groupe est très conscient des enjeux climatiques qui se sont aggravés ces dernières années. Nous nous sommes emparés du sujet avec détermination dans les mandats précédents. Un Plan Climat a été élaboré par Nicole Gay, à qui je veux rendre hommage. Elle a fait un travail considérable, mais avec une méthode radicalement différente de la vôtre, fondée non pas sur des slogans invérifiables, pour aboutir à un projet totalisant, mais sur une démarche pragmatique, au plus près des réalités de terrain. Je tiens à associer à son action Alain GIORDANO qui a fait lui aussi un travail formidable avec les espaces verts, notamment pour en chasser l'usage de toute forme de pesticide, sans oublier le lancement d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) au niveau de la Métropole, nous avons élaboré le projet de ligne E du métro qui ferait le plus grand bien à notre arrondissement, mais vous vous y opposez. Tout ceci est la preuve qu'une vraie politique écologique telle que nous l'avons mise en œuvre dans le passé, n'a pas besoin d'oripeaux idéologiques pour être efficace »

Intervention intégrale de Mme PERRIN :

« Je prends la parole au nom du groupe Les Écologistes du 5eme arrondissement.

Nous ne pouvons pas nous réjouir d'être en état d'urgence climatique.

Nous ne pouvons pas nous réjouir que la planète ait encore enregistré de tristes records avec les six dernières années les plus chaudes jamais connues.

Cependant, nous nous réjouissons de la prise de conscience planétaire de cet état d'urgence tel l'appel du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Antonio GUTERRES le 12 décembre, exhortant tous les pays du monde à déclarer l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte.

Un premier signal positif avait été envoyé l'année dernière, par la ville de Lyon, à l'occasion du 5eme anniversaire des accords de Paris. La ville de Lyon avait alors illuminé en rouge certains bâtiments du 9 au 14 décembre 2020, pour alerter sur l'urgence climatique. Il s'agissait de l'Hôtel de Ville, de l'Hôtel de la Métropole, du Palais de Justice, du Musée des Confluences et des tours Crayon et Incity.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle délibération qui va encore plus loin, c'est une mesure symbolique importante : parler d'urgence plutôt que de changement climatique traduit clairement la nécessité de mettre en place des politiques climatiques publiques fortes, concrètes et immédiates.

Canicules, inondations, pollutions... Les villes sont durement frappées par les impacts du changement climatique mais y contribuent cependant fortement, leurs actions dans la lutte contre le changement climatique sont donc déterminantes.

50 % à 70 % des leviers d'action contre la crise climatique se trouvent au niveau local, selon le dernier rapport du GIEC. (Groupe d'experts Internationaux sur l'Evolution du Climat).

Et effectivement différentes mesures sont à portée des villes : plan de développement des transports en commun et des réseaux de pistes cyclables, développement de l'usage d'énergies renouvelables pour les bâtiments, optimisation des éclairages publics

Nous allons encore ce jour voter des délibérations pour la réduction des consommations d'énergie de l'éclairage public de nos rues et de nos montées d'escaliers.

Nous avons dans le 5eme arrondissement, la première centrale photovoltaïque développée par la ville de Lyon sur l'établissement scolaire des Gémeaux et nous travaillons avec les services à l'identification de nouveaux toits.

Pour répondre au décret tertiaire de la loi ELAN (Evolution du Logement , de l'aménagement et du numérique) qui prévoit une réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires de 30% en 2030, 40% en 2040 et 50% en 2050, la ville de Lyon s'engage dans la rénovation énergétique de nombreux bâtiments municipaux dans notre arrondissement, dont des écoles et des crèches pour le bien-être de nos enfants.

Considérant que 30% de la consommation énergétique au niveau de la métropole est générée par le secteur résidentiel, et que 30 000 ménages à Lyon sont en situation de précarité énergétique, nous allons continuer à promouvoir les aides Ecorenov pour les particuliers et les bailleurs sociaux pour permettre la rénovation des passoires énergétiques.

Mise en place de la circulation alternée, vignette crit'air, le lien entre pollution de notre ville et circulation automobile n'est plus un mythe. Avec 7 alertes pollutions depuis le début de l'année et 21 alertes en 2020 (source atmo), nous avons la volonté de ralentir la circulation automobile pour avoir un air respirable et des rues apaisées, sachant que la 1ère des incivilités et la principale cause de mortalité pour des piétons sont liées une circulation automobile excessive, massive et non régulée.

Nous mettrons donc la prise en compte de l'urgence climatique au cœur de nos engagements. Nous travaillerons à adapter notre arrondissement à ces changements climatiques avec toujours plus de végétalisation pour développer la biodiversité, un air respirable, et des logements sains et accessibles à toutes et à tous »

Mme GEORGEL prend la parole pour répondre sur un certain nombre de points.

L'approche quant aux mesures relatives aux changements climatiques est adossée à des indicateurs scientifiques validés et rigoureux. Ils font l'objet d'une réflexion sur leur pertinence et leur capacité à informer sur l'efficacité des mesures prises, sur la durée du mandat.

Concernant les plus vulnérables : la question est de savoir si l'inégalité est plus forte du côté de ceux qui subissent le changement climatique ou de ceux qui pourraient être affectés par les mesures prises pour lutter contre ce changement climatique. Ainsi, si on prend la question de l'habitat et des passoires énergétiques : ce sont bien les plus pauvres qui paient le plus pour leur chauffage, ils n'ont pas les moyens de faire isoler leurs maisons. Ce sont aussi les plus pauvres qui sont plus malades, plus affectés par les dégradations de l'environnement. Un confinement n'est pas vécu de la même manière, et n'a pas les mêmes conséquences, quand on est à l'aise dans une maison avec un jardin ou serré dans un HLM sans accès à de la verdure.

Concernant la question de la restriction des libertés, la crise sanitaire actuelle montre bien que c'est la survenue de la crise qui restreint les libertés et non l'inverse.

Au sujet de l'angoisse que ce constat du changement climatique pourrait générer, il est à relativiser. Les scientifiques, quand ils prédisent un changement à venir du climat de Lyon vers le climat de l'Afrique du Nord, ne prédisent pas l'apocalypse. Il s'agit d'anticiper les changements climatiques à venir, pour mieux s'adapter.

Mme GEORGEL s'inquiète de certains propos disqualifiant les institutions. Ainsi, Météo France ne serait pas crédible et, de la même manière, les résultats de ces élections municipales ne seraient pas vraiment valables. Ces allégations contribuent à continuer de disqualifier les institutions dont les concitoyens se méfient de plus en plus.

Enfin, sur la question des « vellétés totalitaires », elle ajoute que « les Birmans, s'ils avaient le choix, habiteraient plutôt à Lyon qu'à Rangoun ».

M. DURAND réagit, en précisant qu'il ne remet pas du tout en question la véracité du résultat des élections. En tant que républicain, il respecte parfaitement le processus et le résultat. Cependant, il précise qu'elles se sont déroulées dans un contexte très particulier. Il récuse l'idée qu'on puisse lui prêter des propos antidémocratiques. Il entretient de très bonnes relations avec certains adjoints de la majorité actuelle.

Il précise également que le vocable utilisé dans la délibération, « la Ville de Lyon », reflète les avis de la majorité actuelle mais pas de la majorité passée ni peut être future.

Concernant Météo France, il ne les remet pas en cause, mais la météorologie est une science extrêmement compliquée. Il est difficile de prévoir le climat sur une longue période, il est déjà difficile de le prévoir sur les jours à venir. Les prévisions des experts ont été très souvent démenties. Il réitère son respect pour les fonctionnaires de Météo France.

M. ARTIGNY constate qu'il y a eu des propos assez violents et souhaiterait rétablir plusieurs vérités. Concernant le travail de M. GIORDANO, il était à l'époque affilié aux Verts et M. ARTIGNY a beaucoup travaillé avec lui. Il tient aussi à souligner le travail de Fatiha BENAHMED, élu EELV, qui a également beaucoup œuvré lors du mandat précédent, sur les espaces verts notamment.

Concernant le métro E, il met au défi de trouver un enregistrement ou un article où un élu EELV s'oppose au métro E. Il y aura une consultation à l'automne sur l'ensemble des moyens de transport, dont le métro E. Affirmer que les élus sont opposés au métro E est pour lui une contre-vérité, qui n'a pas sa place dans un conseil d'arrondissement.

Concernant la ZFE, M. DURAND en donne la paternité à M. COLLOMB. M. ARTIGNY rappelle que le gouvernement l'a mise en œuvre en 2018. Elle a été appliquée par la Métropole en 2020. Ni en

2018 ni en 2020, Gérard COLLOMB n'était président de la métropole. C'est M. KIMELFELD qui l'a mise en place, d'ailleurs de manière timide par rapport à la demande initiale du gouvernement.

Mme BUFFLIER souhaite citer un autre élu, M. Gilles BUNA, qui a travaillé sur la rénovation de l'éclairage public de la ville de Lyon dans les années 2000. Cela fait longtemps que cette question est discutée au niveau de la ville de Lyon. L'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit des écoles est aussi un sujet travaillé depuis des années et voté sous l'ancienne majorité.

M. GLEIZAL est étonné de la confusion entre météorologie et climat. Le climat se prévoit à long terme et tient compte des concentrations de dioxyde de carbone accumulées dans l'atmosphère. La météorologie tient compte de paramètres très complexes, comme la circulation des masses d'air, la température, mécanique des fluides. La météorologie et l'étude du climat sont des sciences très différentes, il s'agit là d'une confusion.

Sur la question scientifique, Mme GEORGEL invite les élus à prendre en compte le travail de Jean JOUZEL, scientifique mondialement reconnu pour ses travaux de recherche sur l'évolution du climat. Il est lauréat de nombreuses distinctions scientifiques, parmi lesquelles la médaille d'or du CNRS. Il a, pour sa part, assez peu de doutes sur la trajectoire climatique sur laquelle la planète est engagée.

M. HUSSON indique qu'il y a dans les rangs de la majorité une grande proportion d'élus qui sont des scientifiques, ayant une connaissance fine des projets qu'ils suivent. Etre traité de fantaisiste sur ces questions lui semble déplacé.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

**Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND), Jean-Dominique DURAND, Anne PROST votent contre.
Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON votent contre.**

**Rapport 2 N° 2091 - Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon - Secrétariat Général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Le plan de mandat réunit les grandes orientations politiques portées par chacune et chacun des adjoints-es et conseillers-ères délégués-es membres de l'exécutif municipal.

Il fixe nos priorités pour les années à venir, il est le cadre des politiques publiques municipales.

Adossé au plan pluriannuel d'investissement de 1,25 milliards d'euros, le plan de mandat 2020-2026 contribue à la relance économique de la région lyonnaise tout en faisant entrer notre ville dans la transition écologique. Il porte l'esprit de justice sociale et d'équité territoriale qui nous anime.

I- Une élaboration collective :

Le plan de mandat 2020-2026 est le fruit d'une co-construction conduite entre juillet et décembre 2020, associant le Maire de Lyon, les membres de son exécutif, les Maires d'arrondissement et les conseillers municipaux de la majorité municipale, dans un esprit de transversalité et de dialogue.

II- 6 grands défis à relever :

Résolument tourné vers l'action, le plan de mandat 2020-2021 de la Ville de Lyon doit permettre de relever 6 grands défis :

- réconcilier Lyon avec le vivant ;
- inscrire Lyon dans les limites planétaires ;
- Lyon, une ville résiliente, enracinée dans son bassin de vie ;
- Lyon, ville inclusive qui assure que chacun ait une place ;
- Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance ;
- Lyon, ville de la coopération.

III- Une méthode inclusive et participative :

Pour concrétiser chaque projet, nous associerons toutes les forces vives du territoire, habitants, collectifs, commerçants et entreprises, associations, bailleurs sociaux.

L'expertise des usagers sera recueillie pour améliorer le service rendu, à l'image du Conseil consultatif lyonnais Covid, créé dans le contexte de crise sanitaire qui donne la parole à un panel d'habitants-es.

Pour que chacun participe pleinement à la transition de notre ville, nous renforcerons le pouvoir d'agir des habitant-es par la création et le développement de dispositifs et d'instances en ce sens, tel que le budget participatif.

IV- Assurer transparence et redevabilité de l'action publique :

Soumettre le plan de mandat aux voies du Conseil municipal s'inscrit dans l'objectif de transparence et de redevabilité.

Plus encore, et pour s'assurer que les décisions prises vont dans le sens de la transition écologique, de la justice sociale et du bien-être des habitants, une boîte à outils de pilotage de l'action municipale se met en place. Elle sera notamment activée à mi-mandat pour un premier bilan de notre action :

- le baromètre du bien-être ;
- le tableau de bord de la transition écologique, intégrant un panel d'indicateurs issus des 17 objectifs développement durable (ODD) de l'ONU, référentiel international ;
- le suivi en continu de la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement et du plan de mandat.

🗣 Prises de parole :

Intervention intégrale M. CUCHERAT :

« Le plan de mandat (tout comme la PPI) sont toujours des éléments que nous attendons avec impatience. D'autant plus qu'ils sont des marqueurs forts de l'action que la nouvelle majorité souhaite porter durant son mandat.

Aux différentes interpellations que nous pouvions vous faire ici en conseil d'arrondissement ou au conseil municipal sur vos actions, vos orientations, vos investissements, vous nous répondiez de patienter et que votre plan de mandat allait être d'une ambition inégalée et en tout point innovant. Je dois avouer notre grande déception à la lecture de celui-ci et pour ne rien cacher, notre frustration. Il faut reconnaître que ce document est plutôt bien mis en forme et que nous y découvrons une belle histoire (qui en creux, ne cesse tout de même de donner des leçons et de moraliser ceux qui le lisent). On y retrouve aussi parfois des propos que je considère méprisants, je cite « faut de tout pour faire un monde ». Mais ce qui est encore plus flagrant, c'est cette vision détachée des réalités locales qui après avoir moralisé, fait de grands discours sur la ville résiliente et inclusive, réalise toute une série de déclarations d'intention mais qui en face ne met pas en adéquation ses investissements.

Il est tout simplement impossible d'y distinguer une feuille de route claire, à l'exception évidemment de ce slogan de campagne alarmiste repris inexorablement : le dernier mandat pour le climat. Autant dire que désormais, si vous n'apportez pas d'améliorations conséquentes sur le sujet d'ici 5 ans, vous aurez du mal à assumer votre action publique et l'opportunité qui vous était offerte. Et en la matière, je dois avouer ne pas comprendre la cohérence de vos actions.

J'en veux pour preuve votre chapitre qui traite des mobilités. Où sont passées vos promesses de campagne qui sont pourtant essentielles pour décarboner la ville : le métro E si cher aux habitants du 5ème et que vous remettez en question (quoique vous en pensiez M. ARTIGNY) puisque désormais vous défendez un projet de téléphérique (Remettre au débat un projet qui a déjà eu sa consultation, opposer les territoires puisque tous voudront leur métro, et en parallèle proposer un projet de mobilité par câbles dans l'ouest Lyonnais... Excusez-moi, tout est dit !). Quand est-il des navettes fluviales auxquelles vous renoncez et qui pourtant auraient un intérêt certain pour l'arrondissement et plus généralement pour Lyon. Encore une promesse de campagne oubliée... Quelle est votre position sur l'évolution de M6 M7 ? Trouvez-vous normal qu'une autoroute continue à traverser notre ville, d'autant plus que le 5e est au balcon de cet axe routier... Autant d'incohérences que nous ne pouvons occulter et qui, si ces sujets ne sont pas prioritaires pour vous, rendent vos autres actions écologiques bien impuissantes face aux enjeux environnementaux. Votre drapeau vert en poche peut vous donner bonne conscience mais demeure inefficace si vous n'êtes pas cohérent dans vos projets structurants. C'est comme remplir d'eau un sceau percé.

Je pourrais faire le même constat sur la quasi-totalité des chapitres.

Depuis le début du mandat, madame la Maire, nous vous demandons d'œuvrer pour le bien de tous, de mener une politique responsable pour tous les lyonnais et pour la ville de Lyon. Mais ce plan de mandat n'est qu'un enchaînement de slogans de communication, bien emballés pour cacher la faiblesse des orientations et de l'ambition pour notre belle ville.

J'en veux pour preuve quelques exemples :

- *Lyon ville des enfants : mais les valeurs d'éducation populaire ne sont même pas citées...*
- *Une politique éducative uniquement basée sur la transition écologique : mais sont oubliées les apprentissages fondamentaux (lire écrire compter nager), les passerelles avec le sport et la culture, la santé des enfants, la lutte contre le harcèlement scolaire, ou encore les Atsem, personnels indispensables dans nos écoles.*
- *Un chiffre ambitieux de 830 berceaux est inscrit (mais 1/3 seulement de publics). J'espère que nous ne sommes pas dans l'effet d'annonce car nous sommes bien loin des chiffres discutés avec la CAF et délibérés en décembre dernier*
- *Rien sur l'engagement, la valorisation, la protection des bénévoles. Seulement 10 lignes sur la vie associative, la jeunesse qui sont pourtant des piliers pour notre ville*
- *On traite la fracture numérique par la simple création d'une application.*
- *Que dire du développement économique complètement occulté de vos considérations. Que répondrez-vous aux Lyonnais sur vos actions en faveur du développement de l'emploi ? Pour un épanouissement personnel et familial, n'est-ce pas un préalable ? Visiblement non puisque vous créez toutes les conditions pour stopper l'évolution économique et l'attractivité du territoire, en renvoyant les entreprises intéressées à aller avoir voir ailleurs.*
- *Et enfin, la grande oubliée de ce plan de mandat, la sécurité. Seulement 0,82% du budget dédié à ce chapitre pourtant essentiel puisqu'il constitue (selon nous, pas pour vous désormais très objectivement...) la 1ère des libertés. Je ne reviendrais pas sur les terribles affrontements et drames que se sont joués ce week-end à la Duchère et dans le reste de l'agglomération et encore hier soir à Mermoz. Mais le contexte ne permet pas de minimiser les enjeux. Je ne vous rejette pas la responsabilité de ce qui se passe. Mais vous seriez par contre responsables si vous ne faisiez rien en la matière. Force est de constater que le budget indiqué dans ce plan de*

mandat plaide contre vous et, en dehors de toute considération politique, cela m'inquiète au plus haut point.

Et je pourrais poursuivre la liste des exemples longtemps...

Vos orientations déclinées à travers ce plan de mandat, le développement que vous envisagez pour notre ville et ses habitants ne correspondent pas à notre vision et ne prend en compte que superficiellement les enjeux de la transition écologique. Les manques sont graves et dramatiques pour l'avenir des Lyonnais. La trajectoire que vous prenez va faire des dégâts et la dette que vous laisserez pour la ville considérable. Dans ces conditions, nous ne pouvons assumer cette responsabilité et voterons contre cette délibération.»

Intervention intégrale Mme GAILLIOUT :

« Vous nous présentez aujourd'hui votre Plan de Mandat ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements y afférant.

Ces documents, complémentaires, soulèvent chez nous un certain nombre de questionnements et de problématiques.

Premièrement, dans le ton et le vocabulaire employé.

Il nous semble Monsieur le Maire que, si l'importance d'agir pour notre environnement est désormais largement partagée, l'affirmation "dernier mandat pour le climat", apposée au fronton de votre politique est quelque peu exagérée.

Néanmoins, cette affirmation nous permet de mieux comprendre certaines annonces dans vos documents, certaines orientations prises.

En effet, lorsque vous annoncez un budget d'investissements de 1,250 Mrd€, la diminution de moitié de notre autofinancement et l'augmentation à près de 11 ans de notre capacité de désendettement, on ressent bien l'effet "dernier mandat" annoncé.

Cependant, on peut se questionner si ce sera le dernier mandat pour le climat ou le dernier mandat pour des finances publiques saines et une capacité d'investissement pour l'avenir.

Car voyez-vous Madame la Maire, la gestion d'une collectivité comme la nôtre n'est pas l'affaire d'un sprint sur 6 ans mais une course de fond. Une course de fond qui nécessite de la prévoyance, une recherche d'équilibre financier et une politique soutenable.

A moins que cela ne soit également "le dernier mandat pour les investissements publics". Mais nous ne sommes alors pas certain que sur le long terme, les Lyonnaises et les Lyonnais en sortent gagnants, ni que cela ne limite pas davantage les capacités de notre ville à participer à la protection de notre environnement.

Et en même temps, vous nous annoncez d'ores et déjà qu'en 2026, il restera 450 M€ d'investissements à réaliser. Et il est important de garder en tête qu'il s'agit là d'un minimum. Si vous avez déjà prévu un tel volume de non-réalisation, vous devez garder en tête que d'autres projets pourraient prendre du retard ou être redimensionnés, occasionnant là encore un manque de réalisation. Dans tous les cas, ce volume nous interroge et nous inquiète.

Alors vous vous justifiez en expliquant que le reste à réaliser du mandat précédent serait du même ordre. Mais nous vous rappelons qu'il s'agit là d'un reste à réaliser à la fin d'une période ou l'enveloppe d'investissement n'a fait que grandir pour s'adapter aux besoins constatés. Pas de la déclaration initiale d'intention. Comparer un résultat final avec un projet, c'est comme comparer son budget prévisionnel avec le compte administratif précédent, cela n'a pas de sens. Or, si on compare votre projet avec celui du mandat précédent, les choses sont très différentes et les écarts bien réels.

Enfin, je vous rappellerai que lorsque l'on prétend faire de la politique autrement, lorsque l'on donne des leçons sur ce qu'il ne fallait pas faire, il est dès lors compliqué en termes de cohérence, de mobiliser ses prédécesseurs pour se justifier de faire pareil.

Néanmoins, cela nous pose la question suivante : quelle est la part, dans votre budget, de ce qui était déjà engagé sous le mandat précédent et quel est l'effet d'annonce concernant ce que vous ne prévoyez pas de réaliser sur ce mandat ?

Nous constatons en effet dans votre PPI que vous reprenez bon nombre des arbitrages et des projets qui furent les nôtres, y ajoutant opportunément quelques touches de vert dont on peine parfois à voir toute la concrétude.

Ainsi, reprenez-vous par exemple, les grandes lignes de ce que nous avions projeté en termes de construction et rénovation d'écoles, le tout en moins ambitieux que nous l'aurions souhaité. Nous avons notamment quelques inquiétudes concernant certains secteurs en tension, comme le quartier de Gerland qui va connaître une forte augmentation du nombre d'enfants à scolariser et pour lequel vous ne prévoyez pas de nouvelles constructions.

Concernant les écoles toujours, nous voulons attirer votre attention sur la différence qu'il existe entre partager de bonnes pratiques, initier des questionnements et faire entrer de l'idéologie dans le programme scolaire de nos enfants. Or, vos formulations me paraissent au mieux maladroites, au pire, dangereuses.

Ainsi, découvre-t-on que votre priorité en termes d'éducation est d'inscrire l'école dans une démarche de transition écologique et sociale, avant même de mentionner le développement et l'épanouissement des enfants ; et que votre PPI en direction de la petite enfance ambitionne "d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge avec de nombreux projets autour du lien avec la nature et de l'économie circulaire".

Nous attirons ici votre attention sur la ligne rouge qui sépare d'un côté, le rapprochement de nos enfants avec la nature pour améliorer leur quotidien et de l'autre, l'insertion d'une idéologie dans nos écoles. Si la première est souhaitable, la seconde est à nos yeux condamnables.

Vous l'aurez compris, ce plan mandat et cette PPI nous paraissent à la fois très virtuel, déconnectés de la réalité que nous vivons et qui va s'imposer à vous, et en même temps, empreint de beaucoup de certitudes toutes idéologiques quant à LA direction à prendre.

Ainsi, 1/3 du budget est-il directement lié à la transition écologique et les 2/3 restants, réorientés pour y contribuer. Nous ne sommes pas certain qu'il s'agisse là de la priorité des priorités pour notre ville et pour la qualité de vie des lyonnaises et des lyonnais et pourtant, vous savez tout l'intérêt que nous portons à la protection de notre environnement.

En effet, la crise COVID bien présente dans votre introduction semble pourtant avoir disparue dans le reste de votre document. Or, il ne s'agit pas d'un phénomène ponctuel qui va disparaître prochainement et nous permettre de reprendre une activité normale.

Cette crise est appelée à durer. Sanitairement, nous n'en voyons pas encore le bout même si nous pouvons raisonnablement penser que le pire est derrière nous, mais surtout socialement et économiquement, ses effets ne sont pas encore tous identifiés et ses conséquences s'inscrivent sur le long terme. Les besoins et les attentes des lyonnaises et des lyonnais en seront également impactés et vous demanderont d'être suffisamment souple pour adapter votre politique.

Or le plan que vous nous proposez ressemble à un plan de mandat des 30 glorieuses et fait l'impasse sur cet état de fait, concentré que vous semblez être sur la seule lutte pour le climat que rien de devrait freiner.

A ce titre, vous nous apparaissez déconnecté de la réalité et c'est pour cela que nous voterons contre ce plan de mandat et contre cette PPI. »

Mme GEORGEL rappelle que l'étude du Métro E figure en toutes lettres dans le plan de mandat du SYTRAL qui a été voté récemment. Il fera l'objet d'une analyse d'opportunité à l'automne. Elle trouve dommage qu'un faux procès leur soit fait. Elle s'interroge aussi sur le fait que les financements pour ce métro E n'ont pas été votés lors de la précédente mandature, cela aurait sécurisé sa réalisation dans le temps.

Sur la question des navettes fluviales, pour la logistique et le transport de marchandises, c'est un bon moyen de transport, par contre pour le transport de voyageur, cela n'est ni très efficace ni rentable.

Sur la question de l'attachement aux savoirs fondamentaux, cette remarque l'interpelle car elle rappelle que lors du conseil d'arrondissement précédent, la majorité a présenté un vœu pour soutenir la dotation horaire globale des collèges, en particulier pour le collège des Battières. Malheureusement, ce vœu n'avait pas été voté à l'unanimité. Il s'agissait bien de favoriser les savoirs fondamentaux et les activités qui contribuent à l'épanouissement des élèves.

Concernant le développement économique, l'accent est largement mis sur le redémarrage de l'activité économique et la manière d'envisager l'avenir à court et moyen termes. Par contre, la crise sanitaire a mis en lumière qu'un modèle économique exogène basé sur le tourisme, ne tient pas. Les commerçants du Vieux Lyon en ont fait malheureusement l'expérience.

Lyon doit bien sûr être inscrite dans un contexte international, mais le moteur économique doit revenir dans la ville même. Il s'agit de repenser l'activité en lien avec le local, repenser un nouveau modèle économique résilient face aux crises. La majorité actuelle souhaite proposer un changement de modèle et accompagner les acteurs économiques dans cette transition.

En matière de sécurité, cette question relève de différents niveaux d'acteurs, et en premier lieu de l'État. Les événements qui ont eu lieu récemment, notamment à la Duchère relèvent bien de la police nationale. La PPI concerne les investissements futurs, notamment sur les bâtiments, qui n'ont pas d'impact direct sur la question de la sécurité. Ce qui peut par contre améliorer la sécurité, c'est avant tout une question de ressources humaines au sein de la police. Il y a déjà eu des recrutements, mais on est actuellement dans une situation de non-attractivité de la police municipale, sujet qu'il s'agit de faire évoluer.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

**Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND), Jean-Dominique DURAND, Anne PROST votent contre.
Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON votent contre.**

**Rapport 3 N° 1957- Programmation pluriannuelle des investissements 201-2026, vote du plan d'équipement pluriannuel, et actualisation des autorisations de programme (AP).
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Cette délibération « PPI 2021-2026 » pose le cadre des investissements durant le mandat. Elle fixe la trajectoire des finances, les grandes enveloppes. Le choix a été fait de présenter quelques projets emblématiques par arrondissement et par secteur, de manière non exhaustive.

Dans la suite de cette délibération, 16 autres délibérations du CA s'y rattachent pour des « autorisations de programme » (AP) :

- Certaines concernent des opérations singulières, par exemple les études de la forêt des balmes, la mise en sécurité du Palais Saint-Jean ou Aquavert.
- D'autres concernent des enveloppes générales, pour tout le mandat, afin de permettre d'investir en continu, c'est par exemple le cas des espaces verts, de la végétalisation des crèches, de la politique de la ville, etc. Ces enveloppes feront l'objet d'une programmation chaque année.

Le plan 2021-2026 a été élaboré de manière collégiale en associant tout au long du processus adjoints, adjointes, conseillers et conseillères délégués et maires d'arrondissement. Il incarne la transition écologique, sociale et démocratique et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété tout en participant à la relance de l'activité économique dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons actuellement.

Sur cette base, la capacité d'engagement sur la période a été fixée à 1250 M€ dont plus d'un tiers sera directement consacré à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public, la sortie du diesel de notre flotte de véhicules, ainsi que par la végétalisation de la ville et l'apaisement de la circulation

Ce nouveau plan d'équipement sera piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux dans le contexte national et international incertain que nous connaissons.

Les projets inscrits dans cette programmation n'ont pas tous la même maturité : certains ont été très précisément chiffrés et accompagnés d'une programmation dans le temps ; d'autres, dont les études sont actuellement en cours, n'ont pu faire l'objet que de premières évaluations. Tous répondent aux priorités politiques de la Ville de Lyon et œuvrent pour la remise en état des équipements publics tout en accroissant l'offre de services publics.

Ces projets sont regroupés par grands secteurs d'intervention pour les montants suivants :

Scolaire 298 M€

Secteur prioritaire du plan d'équipement, les investissements en matière d'éducation concernent aussi bien la construction de nouvelles écoles que la création de classes ou les extensions, aménagements et équipements dans les 206 écoles existantes. Ils répondent à l'évolution de la démographie scolaire comme au besoin d'une nécessaire accélération des travaux de gros entretien et de rénovation énergétique des établissements. Nouveautés de ce mandat : des enveloppes dédiées à la végétalisation des cours d'écoles, à l'adaptation des écoles aux canicules et un budget piloté par le conseiller délégué à la « Ville à hauteur d'enfants » pour apaiser les abords des écoles et développer des aires de jeux pour un environnement concourant au bien-être, à la réussite et à l'épanouissement des enfants.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Groupe scolaire Diderot - Travaux de rénovation énergétique
- Groupe scolaire Joliot Curie - Travaux de rénovation énergétique
- Groupe scolaire Camus et Maternelle Sarra - Travaux de rénovation énergétique
- Groupe scolaire Champvert - Travaux de rénovation énergétique
- Groupe scolaire Gémeaux - Travaux de rénovation énergétique
- Maternelle Truffaut - Menuiseries
- Groupe scolaire Fulchiron - Travaux de conservation du patrimoine

Espaces publics 141 M€

Deuxième budget du Plan d'équipement, il est essentiellement composé des projets liés à la nature en ville : végétalisation des rues, développement des trames vertes et bleues et de la biodiversité,

plantations de vergers pour une ville « comestible »... La politique en matière de mobilités vise à développer les modes actifs et transports décarbonés, tout en réduisant la place de la voiture, afin d'ancrer Lyon dans une trajectoire compatible avec les accords de Paris.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Grand Parc des Balmes de Fourvière
- Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires
- Cimetière de Loyasse - Renaturation
- Restauration du jardin du Rosaire
- Colline de Fourvière
- Jardin des Estrées (vestiges archéologiques) - Etudes et travaux
- Place Varillon et ses abords - Requalification

Culture et patrimoine 115 M€

Le troisième budget du Plan d'équipement permettra d'améliorer, moderniser et parfois transformer les équipements culturels existants, avec un triple objectif : le soutien à la création et le développement de l'ensemble des disciplines artistiques (spectacle vivant, arts visuels et cinéma, arts numériques, arts de la danse et du mouvement, création littéraire et dessinée,...) ; le maillage de l'ensemble du territoire de la ville ; l'élargissement des publics accueillis.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Conservatoire à Rayonnement Régional - Réhabilitation bâtiment Fourvière
- Eglise Saint-Irénée - Restauration façade, crypte et vitraux
- Musées d'Histoire de Lyon - Modernisation des expositions permanentes
- Musées Gadagne - Toiture
- Musées Gadagne - Contrat de performance énergétique
- Palais St Jean - Travaux de conservation du patrimoine

Administration générale 110 M€

Les agents de la ville contribuent directement à la qualité des services publics et sont au cœur des priorités du mandat. Que ce soit en terme de réhabilitation des bâtiments avec un budget de 34 M€ dédiés à la conservation du patrimoine administratif et 6 établissements concernés par des travaux de rénovation de grande envergure, ou en termes d'équipement informatique, l'accent est mis sur une amélioration des conditions de travail pour le bien-être de tous.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Palais de Bondy - Désenfumage
- Dotation Mairie 5^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement

Sports 85 M€

Un effort conséquent de rénovation des gymnases, piscines, stades et terrains sportifs est prévu pour que la pratique sportive du plus grand nombre se fasse facilement et dans de bonnes conditions. Ainsi, 40 M€ sont dédiés à la conservation du patrimoine sportif et 8 établissements sont concernés par des travaux de rénovation de grande envergure. La question de l'accès aux personnes en situation de handicap et aux femmes est une priorité. Une nouvelle piscine municipale, un nouveau projet pour la piscine intercommunale Aquavert et 4 nouveaux grands gymnases seront construits sur le mandat pour répondre aux besoins des scolaires et de la population.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Gymnase Dodille - Rénovation complète

Solidarités Jeunesse 69 M€

Lyon, ville humaniste et à la population très diversifiée, est attentive à accompagner ses concitoyens ayant des besoins particuliers. C'est le cas en matière de solidarité à travers des projets nouveaux et ambitieux portés avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) tels que la création d'un nouveau pôle d'hygiène et d'accès au droit. Priorité sera donnée également à la rénovation des résidences des personnes âgées et au développement de l'habitat intergénérationnel. Enfin, la jeunesse pourra s'épanouir, développer sa citoyenneté et s'insérer dans la société grâce à divers projets au sein des centres sociaux, des maisons des jeunes et de la culture (MJC), des maisons de l'enfance et des missions locales.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

Création, Relocalisation et extension à la Sarra de l'EHPAD Vilette

- Poursuite extension et rénovation de l'EHPAD Etoile du Jour
- MJC Vieux Lyon - Travaux de conservation du patrimoine
- MJC Ménival - Finalisation de l'aménagement intérieur et mise aux normes accessibilité

Enfance 60 M€

La petite enfance est également priorisée pour rattraper le retard en terme d'offre d'accueil collectif public et associatif et mieux considérer l'importance de cette période si décisive pour le devenir des tout petits et de leur famille. Le budget d'investissement a été doublé par rapport au plan d'équipement 2015-2020. L'ambition est de créer une vingtaine de nouvelles crèches, 16 nouveaux Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et autant de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) mais également d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge avec de nombreux projets autour du lien avec la nature et de l'économie circulaire.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Acquisition et aménagement d'une nouvelle crèche

Eclairage urbain 40 M€

L'éclairage urbain inclut à la fois l'éclairage des espaces publics, rues, ponts et places, et la mise en valeur du paysage nocturne à travers le Plan Lumière. Il fait l'objet d'un budget important de gros entretien et renouvellement des lampes, lanternes et mats, mais aussi d'investissements pour optimiser nos consommations d'énergie par l'adaptation de l'éclairage au besoin réel et par un développement de la télégestion. Il inclut par ailleurs le renouvellement d'installations de mise en lumière de sites emblématiques du 1^{er} Plan Lumière âgé déjà de trente ans.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- Mise en place d'un éclairage par détection du quartier Charcot-Valdo
- Cathédrale Saint Jean - Rénovation mise en lumière

Développement économique et rayonnement international 24 M€

Le soutien à l'économie locale et l'accès à l'emploi sont des priorités de ce mandat. Les investissements prévus à la PPI permettront de financer la création de tiers-lieux, l'accompagnement de projets économiques engagés dans la transition écologique et sociale ou qui participe à l'animation de nos quartiers. L'implantation de nouvelles activités économiques et de qualité – en particulier dans les zones blanches commerciales – feront l'objet d'une attention de chaque instant. L'emploi, les échanges – de bonnes pratiques ou de connaissances – seront cœur de nos politiques de coopération internationale. Pour ce faire, l'ouverture à Lyon, en 2023, et dès 2021 en ligne, de l'Académie de l'Organisation mondiale de la santé devrait allier formation tout au long de la vie,

coopération transnationale et adaptation aux effets du dérèglement climatique, et ce bien au-delà de notre territoire.

Sécurité Prévention des risques 10 M€

Ce plan d'équipement accompagne les nouvelles orientations pour la police municipale avec le renforcement et l'affirmation d'une police de proximité au plus près des habitants. L'outil de la vidéo surveillance sera également entretenu pour garantir une qualité optimale du dispositif. La protection de la population passe aussi par l'entretien des balmes et l'intervention en urgence face à des phénomènes naturels. Tout est mis en œuvre pour prévenir les risques, assurer la sécurité, la tranquillité et la protection des habitants dans le cadre d'une approche globale.

Tous secteurs 165 M€

Cet axe de la PPI regroupe tous les investissements qui ne peuvent être affectés à une politique publique en particulier. S'y retrouvent notamment les grandes enveloppes de réserves foncières pour la Ville, de travaux de conservation du patrimoine (travaux d'entretien, clos et couvert, sécurité incendie, ascenseurs, électricité, désamiantage...), le renouvellement du parc de véhicules, les actualisations de prix et les petits équipements. La Ville renforce ses enveloppes de travaux dans les bâtiments. Elle crée enfin de nouvelles enveloppes dédiées à sa stratégie de transition écologique du patrimoine : isolation, réseaux de chaleur, confort d'été et qualité de l'air intérieur, végétalisation du patrimoine, pour un total de plus de 30 millions d'euros, auxquels s'ajoute un effort de renouvellement du parc de véhicules pour quitter le diesel conformément à la Zone de faibles émissions.

Budget participatif 25 M€

Pour la première fois sur le territoire lyonnais, la municipalité remettra 50M€ de son budget d'investissement entre les mains des habitantes et des habitants :

Il s'agira premièrement d'un budget participatif entrant dans une enveloppe de 25 millions d'euros ; les projets seront totalement à l'initiative des citoyens et soumis à leur vote. Le pilotage sera porté par l'adjointe en charge de la démocratie locale en associant étroitement les mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, un appel à projets citoyens, reposant sur l'identification de lieux par les mairies d'arrondissement, permettra de travailler de manière innovante à la co-construction de nouveaux projets d'équipement public et de réhabilitation/aménagement de l'espace public avec les habitantes et les habitants. A côté du budget participatif, cette démarche qui permettra d'associer les habitantes et les habitants dès l'initiative et l'élaboration du projet lui-même et ses pourtours participera également au développement d'une démocratie contributive.

I- Vote et actualisation des Autorisations de programme (AP) :

Le plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 sera exécuté budgétairement, d'une part, sur des AP existantes pour ce qui concerne les opérations démarrées mais non terminées du mandat 2015-2020, et d'autre part, sur des nouvelles AP en fonction des projets nouveaux de l'actuel mandat.

Chaque opération sera soumise au vote du Conseil municipal au fur et à mesure de son lancement.

Les tableaux présentés dans la délibération détaillent les autorisations de programme.

Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est également autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

🗨 Prises de parole :

Intervention intégrale de M. CUCHERAT :

« La Programmation Pluriannuelle d'Investissement est un acte fort puisqu'il traduit en investissement votre plan de mandat. Et là encore, je dois avouer notre stupéfaction à sa lecture. Pour résumé, je pourrais dire qu'elle n'est ni faite, ni à faire...

Pourtant vous aviez fait un joli effet d'annonce en affichant l'endettement colossal que vous alliez contracter pour atteindre les 1,2 milliards d'euros d'investissement que vous envisagez de réaliser. Un endettement démesuré et irresponsable qui laissera une dette fiscale aux Lyonnais qu'ils devront un jour ou l'autre rembourser à travers l'impôt.

Quand on regarde de près ce que vous nous proposez, on se rend compte d'une chose ; que cette PPI est en très grande partie le reflet frappant de la continuité des actions engagées.

La liste des projets énumérés peut paraître impressionnante. Mais il ne faut pas s'y méprendre, ce sont là des autorisations de programme. Or ce qui compte dans un mandat, ce ne sont pas les autorisations de programme mais les crédits de paiements. Et ceux-ci sont déjà plus modestes, 800M€ soit 135 M€ / an.

Quoiqu'il en soit, il faut le reconnaître, vous ne vous embarrassez pas en matière de choix, vous inscrivez dans cette PPI tous les projets que vous souhaitez, sans vous soucier de leur coût. Je le rappelle pour que tout le monde l'entende bien, si la liste de vos projets est conséquente, c'est bien parce qu'en mauvais gestionnaires, vous avez recours à l'emprunt de manière inégalée.

Mais en parallèle à ces projets, avez-vous réalisé une analyse fine pour identifier ceux entraînant des coûts de fonctionnements supplémentaires. Parce que s'il est toujours plaisant d'annoncer que l'on va investir dans les équipements et services publics, c'est autre chose que de financer les dépenses de fonctionnement générées par les nouveaux équipements réalisés.

Si je prends l'exemple de la 20aine de crèches et des 16 RAM que vous voulez créer (même si j'en conviens, il faut améliorer le nombre de berceaux sur la ville), cela sera extrêmement coûteux en personnel et en fonctionnement vu le nombre de nouvelles structures.

Dans ce document vous soulignez par ailleurs la modeste PPI initiée lors du précédent mandat à hauteur de 600 M€. Il est toujours bon de rappeler que ces investissements se sont réalisés dans un contexte économique contraint avec les baisses conséquentes des dotations de l'Etat, puis la contractualisation qui s'en est suivie. Tout cela aura nécessité de dégager des marges de manœuvre difficiles à réaliser et des choix de priorisation. Vos arguments sont prévisibles (vous l'avez déjà évoqué sur ce conseil) et ne cessent de prétendre que notre majorité a laissé une dette patrimoniale, sociale ou écologique et que vous allez la combler. Nous nous inscrivons en faux puisqu'on retrouvait comme premier budget celui des espaces publics et verts (102,7 millions d'euros), puis l'aménagement urbain et habitat (99 millions d'euros) et en troisième l'éducation (96,5 millions d'euros). Pour ce qui est de la solidarité jeunesse nous étions même à 99 millions, alors que vous avez inscrit 69 millions.

A votre niveau, vous occulterez ces contraintes. Vous investissez sans compter en surfant sur la bonne santé financière de la ville que vos prédécesseurs vous ont laissée. Et vous hypothéquez en parallèle les investissements futurs puisque (« après moi le déluge ») le taux d'emprunt et la dette de la ville seront tels que vos successeurs n'auront plus la possibilité d'investir. C'est d'un égoïsme malsain qui fait affront à la confiance que les Lyonnais vous ont accordée.

Ce manque de rigueur budgétaire, cette légèreté de gestion sera dramatique sur la capacité d'investissement de la ville et son épargne brut qui était de 109 M€ en 2019 et qui, quelle ironie, va fondre comme neige au soleil sous l'impulsion de vos actions écologiques.

Un autre constat sur lequel je souhaiterais m'attarder. Votre PPI annoncée comme ambitieuse est-elle si différente de ce que nous accomplissions ? Nous pourrions plutôt dire qu'elle est en grande partie une simple continuité de ce que nous avons initié.

Dans le champ scolaire, la plupart des projets de nouvelles écoles ou leurs rénovations étaient déjà lancées ou programmées.

Même constat sur les espaces publics et je pourrais citer en exemple la place VARILLON qui apparaît dans cette PPI alors qu'elle est déjà terminée.

Aucun nouveau projet sur les aménagements urbains et habitat.

Rien également sur solidarité jeunesse si ce n'est ce que nous avons initiés.

Rien non plus pour favoriser le développement économique et le rayonnement international du territoire

Et cela vaut pour tous vos chapitres.

Mais cette PPI qui arrive 1 an après votre élection est aussi l'illustration des promesses et des engagements de campagne oubliés.

Une série de renoncements en matière de mobilité. J'ai cité le Métro E et les navettes fluviales dans ma précédente intervention je n'y reviens pas.

En matière de sport, où sont les projets structurants ? Rénovation complète du Gymnase Pierre DODILLE : avez-vous intégré l'aménagement de son sous-sol qui offrirait un espace extraordinaire pour la pratique ? Je ne vois rien sur l'agrandissement du local de vie du FCPJ ? La construction d'une structure circassienne d'excellence pour l'école de cirque de Ménival n'est pas envisagée ? Une salle multi-activités pour étoffer l'offre de pratique est écartée ? C'est bien dommage.

Rien de conséquent et de structurant pour la culture alors qu'un pavillon de la Lumière aurait pu émerger au Palais Saint Jean et créer une vitrine exceptionnelle de ce savoir-faire et favoriser les espaces de création et de recherche pour les artistes.

J'ai déjà évoqué les investissements en matière de sécurité qui sont tout bonnement absents des investissements avec moins d'1% du budget consacré, je n'y reviens pas non plus

Cette PPI, Mme la Maire, qui ne nous donne pas de détails réels sur ce qui va être réalisé, qui s'approprie sans état d'âme les projets initiés par vos prédécesseurs tout en critiquant leur action, qui oublie des chapitres entiers néanmoins indispensables à la qualité de vie des Lyonnais, qui endettera comme jamais la ville et imposera aux Lyonnais de payer demain de lourds impôts ne nous satisfait nullement. Elle est le reflet de l'amateurisme et de l'irresponsabilité de la nouvelle majorité, et ne trouvera pas notre approbation »

Mme BUFFLIER souhaite davantage de précisions sur les fermes urbaines.

Elle évoque la ferme PERRAUD, dans le 9^{ème} arrondissement, dont l'agriculteur part à la retraite. Il pourrait être intéressant d'en faire une ferme pédagogique pour y produire des fruits et légumes, notamment pour la cantine centrale.

Mme GAILLIOUT souhaite savoir où en est le projet d'implantation de la MDMS sur le secteur Sœur Janin, projet que l'équipe précédente avait lancé. Il était aussi prévu dans ce bâtiment un relais d'assistante maternelle.

Elle souhaite connaître également l'emplacement prévu pour la future crèche. Elle rappelle le taux de placement plutôt élevé sur le 5^{ème} arrondissement dans les crèches, contrairement à d'autres arrondissements, mais il y a des endroits peu desservis, notamment sur le Vieux Lyon, vers la place Bourgneuf.

M. ARTIGNY souhaite intervenir sur le plan de mandat et la PPI.

Avant cela, il souhaite exprimer sa déception concernant la vigueur des propos tenus par l'opposition. Il milite depuis plus de 20 ans sur l'arrondissement et connaît très bien la plupart des élus. Cette violence dans les propos, au-delà des divergences politiques bien normales, est pour lui incompréhensible. Par ailleurs, certains propos sont si virulents qu'il se sent publiquement agressé par ce qui a été dit et les insinuations d'incompétences récurrentes sont pesantes. Pendant la campagne, les écologistes ont aussi été traités de « khmers vert », ce qui est une insulte difficile à accepter. Il leur est par ailleurs reproché, à l'inverse, d'être trop dans la continuité républicaine. Il est étonné des confusions et mélanges, de la part d'élus expérimentés, sur les compétences entre un conseil d'arrondissement, un conseil municipal, métropolitain, un Sytral.... Enfin, les propos rapportés sont parfois inexacts, sans aucune vérification. Il invite les élus à davantage de retenus, pour revenir à ce qui est réellement dit ou fait, sans colporter des rumeurs.

Concernant la PPI, il souhaite prendre la parole en tant que vice-président aux finances de la Métropole de Lyon.

Intervention intégrale de M. ARTIGNY :

« Nous pouvons nous féliciter d'avoir pour la ville de Lyon une PPI, à l'instar de ce qui a été voté à la Métropole de Lyon, qui se veut offensive pour faire face à la nécessaire transition écologique.

Aujourd'hui, plus aucun Etat, plus aucun gouvernement, même celui soutenu par l'opposition, ne peut se permettre de contester l'urgence à agir. Mais contrairement à notre gouvernement, qui vient de se faire épingleur sévèrement pas la convention citoyenne composée de personnes non politisées, la Métropole de Lyon, et la Ville de Lyon prennent leur responsabilité et affichent des ambitions claires de transition écologique.

Il faut aussi souligner qu'au-delà des ambitions affichées, la Ville de Lyon s'inscrit dans la nécessaire relance économique de notre territoire en faisant de la commande publique un outil de redynamisation de l'emploi sur notre territoire.

A cet égard, la PPI qui vient de nous être présentée ne peut être comparée à celle qui avait été mise en place en 2014. Car bien évidemment, les choix faits aujourd'hui par l'exécutif de la ville de Lyon doivent être appréciés au regard des enseignements que nous pouvons tirer de la crise sociétale que nous vivons, de l'absence de résilience de nos territoires et de la fragilité de notre tissu industriel et économique.

Mais cette crise sociétale nous enseigne aussi que nous ne pouvons plus vivre la démocratie comme dans le temps d'avant. Nos concitoyens témoignent quotidiennement de leur volonté d'être associés aux décisions qui les concernent, et veulent être tenus informés de choix budgétaires. C'est pour cela que la ville de Lyon ainsi que la métropole de Lyon, a affiché des ambitions claires en termes de budget participatif.

Vouloir comparer les deux PPI, c'est en quelque sorte ne pas regarder le monde tel qu'il est devenu au terme de nombreuses années de libéralisme économique qui ont contribué à la situation actuelle.

Comme vous avez pu le noter, plusieurs investissements tant pour la Ville que pour l'arrondissement concernent des opérations de rénovation et de réhabilitation de bâtiments publics et tout particulièrement des écoles. Sur ce dernier point, je voudrais faire un focus : un des objectifs du précédent maire de la ville de Lyon était de faire de celle-ci et de la métropole de Lyon un territoire à forte attractivité. Certes, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission Finances de la métropole de Lyon, l'attractivité d'un territoire se conjugue aussi avec l'arrivée de populations, de

leur famille, de leurs enfants, voire dans certains cas de leurs parents âgés. La qualité d'une ville, c'est aussi d'intégrer ces nouveaux arrivants, qui ne sont pas tous des cadres célibataires et sans enfant, c'est de leur fournir des écoles de qualité, des gymnases, des bibliothèques, etc.

Pour en revenir aux écoles, si aujourd'hui l'exécutif ne fait rien, d'ici peu nous ne serons plus en capacité d'accueillir dignement les enfants dans les écoles lyonnaises. Nous en sommes là.

Comme vous avez pu le constater, un des gros enjeux de ce mandat, c'est aussi de végétaliser nos quartiers et à ce titre, nous pouvons nous féliciter du projet mené par notre collègue Nicolas HUSSON concernant le grand parc des Balmes qui fera de notre arrondissement un véritable poumon pour l'agglomération lyonnaise.

Bien entendu, cette PPI n'oublie pas le patrimoine culturel de notre arrondissement en réhabilitant le conservatoire, restaurant la façade de l'église St Irénée, etc. Et nous pouvons nous en féliciter.

Mais un des points forts de cette PPI n'est pas aujourd'hui visible. Il s'agit de la volonté manifeste et déterminée de l'exécutif de questionner l'ensemble de ces lignes budgétaires à l'aune de leur impact sur l'égalité Femmes / Hommes sur notre territoire. C'est ce que les médias appellent rapidement le budget genré, alors que ce que souhaite la majorité actuelle est d'avoir un budget sensible au genre. C'est un projet éminemment ambitieux qui s'ouvre là et qui est en complète rupture avec les gouvernances du passé.

Pour terminer, je voudrais faire un petit rappel historique par rapport à ce que j'ai entendu concernant l'endettement. (C'est aussi l'inconvénient de suivre la politique lyonnaise depuis de nombreuses années).

Quand, en 2001, Gérard COLLOMB faisant encore partie de la Gauche plurielle avec les écologistes, qui avaient des délégations importantes à l'époque, nous avons aussi une PPI ambitieuse et, je le rappelle, l'endettement de Ville était à un niveau élevé, de plus de 9 ans de taux, pour justement soutenir un niveau d'investissement ambitieux.

Aussi, ce qui est regrettable aujourd'hui, c'est que les mêmes qui avaient des idéaux de justice sociale et d'ambition écologique, il y a 20 ans, critiquent aujourd'hui une même ambition de justice sociale et de transition écologique nécessaire pour œuvrer au bien être des Lyonnais, mais qui se situe aujourd'hui dans un autre contexte social et surtout dans le cadre d'une gestion de crise fondamentale.

Pour conclure, je dirai simplement qu'aujourd'hui, en ces temps de crise profonde qui interroge tous les pans de nos sociétés, chacun et chacun est libre de se positionner soit en tant que spectateur d'un monde qui change, soit d'être acteur »

Mme GEORGEL invite M. HUSSON à répondre aux questions particulières posées avant l'intervention de M. ARTIGNY.

M. HUSSON répond aux questions de Mme BUFFLIER concernant les fermes urbaines. Il est prévu deux types de fermes : les fermes pédagogiques et les fermes axées sur la production alimentaire.

M. HUSSON connaît bien la situation de M. PERRAUD et les discussions sont en cours entre la mairie centrale et cet agriculteur pour examiner les possibilités. Concernant les fermes pédagogiques, la première ferme verra le jour demain, puisqu'une convention sera signée avec la

ferme pédagogique de la Croix rousse, dans les locaux de l'Internat Adolphe Favre. Sur le 5ème, un projet agricole est en cours sur une réserve foncière sur la partie basse de Loyasse. C'est une réserve foncière, qui permet, selon la désignation officielle, d'accueillir une quantité de morts importante liée à des épidémies ou des guerres. C'est un espace plat et vacant qui permettra d'accueillir des animaux, sous réserve de faisabilité technique, pour des démonstrations pédagogiques.

Mme BUFFLIER souligne que la réserve foncière est extrêmement polluée à cause du traitement des corps.

M. HUSSON est au courant de la problématique comme de la contrainte archéologique forte. Il y a aura, bien sûr, des études pour s'assurer de la comptabilité avec les pâtures.

M. CUILLERON souhaite savoir si la ferme pédagogique ne concerne que des animaux où il pourra y avoir aussi de la production de fruits et légumes ?

M. HUSSON lui répond, que sous réserve des contraintes de faisabilité, si cette ferme pourra permettre d'approvisionner certains acteurs de la ville, en circuit court et local, sera toujours très intéressant.

Mme GEORGEL s'adresse à M. CUCHERAT concernant l'école de cirque. Elle indique que l'ensemble des acteurs concernés par le projet ont été consultés, contrairement aux accusations d'opacité qu'elle a pu entendre.

S'agissant de la classe préparatoire de l'école de cirque (il ne s'agit donc pas de l'école de cirque amateur) la préférence des acteurs est de ne pas rester dans le 5ème pour des questions de contraintes foncières. Par contre, il est travaillé un projet d'écosystème fort entre la future cité des arts du cirque et l'école amateur de Ménival. Le départ de la classe préparatoire libérerait des créneaux pour les habitants. Il s'agit bien de créer des dynamiques positives, en écoutant en premier lieu les acteurs concernés.

M. CUCHERAT remercie Mme GEORGEL pour les précisions et se déclare satisfait d'entendre qu'il a des discussions autour de l'école de cirque. Il rappelle l'espace des Battières, qui pourrait être intéressant d'explorer.

Par ailleurs, il souhaite répondre à M. ARTIGNY que si chaque fois qu'il y a un désaccord avec lui il se sent agressé, il faut arrêter l'engagement politique. Il y a des visions différentes, en lien avec des parcours différents qu'il faut accepter. Les choses peuvent se faire intelligemment dans le 5ème

Concernant le point évoqué par Mme GAILLIOUT à propos de l'implantation de la future crèche, Mme GEORGEL répond que la question du foncier reste ouverte. Elle est preneuse de l'expérience en la matière de Mme GAILLIOUT.

Pour la MDMS sur le secteur Janin, elle ouvrira en 2024. Le projet en est actuellement au stade du choix architectural.

Mme GAILLIOUT rajoute qu'elle est ravie de savoir que le kiosque à journaux arrivera bien sur le Point du jour comme prévu. C'est un dossier sur lequel l'équipe précédente s'était beaucoup investie.

Mme PROST apporte son soutien aux propos de Mrs DURAND, CUCHERAT et M. CUILLERON dont elle a apprécié le discours. Elle souhaite des précisions sur le kiosque, notamment sur ses horaires d'ouverture.

Mme GEORGEL lui indique qu'il s'agit d'une structure mobile, qui est déjà implantée dans Lyon et qui n'a plus d'usage suffisant pour justifier sa présence. Les horaires seront classiques. Les loyers proposés sur le Point du Jour étaient inabordables pour ce type de commerce dans un local fixe, cette solution a été privilégiée.

Mme GAILLIOUT rajoute que l'ancien libraire ne pouvait plus honorer le loyer. Des négociations avaient été entreprises par M. RUDIGOZ et elle-même. Cela n'avait pas pu aboutir. L'objectif était de trouver une alternative pour permettre aux habitants du Point du jour d'avoir néanmoins accès à de la presse

Mme GEORGEL souhaite revenir sur les questions de fond sur la PPI. Elle a été réalisée avec beaucoup de sérieux, en pensant qu'après eux viendra d'autres équipes. Il ne s'agit pas de « plomber » les générations à venir. La question de l'endettement est une question de longue date dans l'histoire économique, cela a été notamment l'un des apports de la révolution keynésienne. L'histoire des crises mondiales a montré que l'endettement avait souvent été un levier positif de sortie de crise. Cela se vérifie au niveau des États et des collectivités, mais bien entendu, cela se fera de manière très responsable et mesurée.

Au sujet de d'une gestion budgétaire saine, elle souhaite prendre exemple sur ce qui est arrivé à l'école Diderot début janvier. L'école a dû faire face à une température de deux degrés résultant d'une panne de la chaudière de dépannage, suite à l'inondation de la chaudière principale cet été, liée à des problèmes de vétusté. Les fenêtres sont également dans un état terrible et ont envoyé un enseignant à l'hôpital pour des points de suture. Quand une école se retrouve avec une température de deux degrés en janvier, cela mobilise un nombre de personnes très important pour résoudre le problème. Il faut notamment faire intervenir en urgence des prestataires, la DGTEB (Direction Générale Technique des Bâtiments de la Ville de Lyon), de nombreux partenaires et entreprises. Cela génère de nombreux coûts, sans compter le fait que les parents ont dû pour certains arrêter leur activité professionnelle pour garder leurs enfants pour ne pas les laisser dans ces conditions. Cela a aussi comme conséquence d'envoyer un message très négatif vis-à-vis des habitants qui ont l'impression de ne pas être importants, et qui pourra se payer par des attitudes de défiance vis-à-vis de la collectivité.

La bonne gestion d'une collectivité, ce n'est pas une colonne de plus et de moins, c'est plus complexe, et cela nécessite de prendre en charge tous les coûts induits. Quand la collectivité s'endette pour rénover une école, c'est une action positive qui réduit ces coûts induits sur le long terme.

Enfin, elle souhaite rebondir sur l'intervention de M. ARTIGNY, quand il a mentionné la violence de certains propos. Ce n'est pas parce qu'il y a une implication en politique que l'on doit recevoir tous les coups et que tous les tons sont autorisés. Les dernières élections municipales au niveau national ont sanctionné certains comportements que les électeurs ne veulent plus voir. Caricaturer ne participe pas à la dignité de la politique. Elle souligne que les élus présents ici sont conscients que la majorité n'est pas extrémiste ou totalitaire. Ce qui a été fait depuis le début du mandat a été réalisé avec beaucoup d'ouverture, en associant l'opposition à chaque fois que cela est possible. Les informations sont vraiment diffusées de manière ouverte.

Cette volonté de faire passer la majorité pour ce qu'elle n'est pas lui paraît fort dommageable pour la démocratie en général. Il y a des choses à dire, des critiques à énoncer et la PPI n'est pas parfaite. Ne pas être pas d'accord avec les orientations est une chose, caricaturer en est une autre. Les élections se sont certes passées dans un contexte particulier, mais elles ne sont pas entachées d'irrégularités. La majorité représente une volonté des citoyens, ces mêmes citoyens qui ne veulent plus voir ou entendre certaines choses. Les citoyens apprécient la transparence dont la majorité fait preuve à leur égard, avec les limites de ce qui est possible de faire.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

**Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND), Jean-Dominique DURAND, Anne PROST votent contre.
Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON votent contre.**

Madame la maire suspend la séance pour 15 minutes pour que l'ensemble des élus puissent faire une pause.

**Rapport 4 N°2012 - Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour "travaux d'aménagements 2021-2026" et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008 - Service des Mairies d'Arrondissement.
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

La présente délibération vise à permettre la création, pour chaque arrondissement, d'un cadre financier pluriannuel, sur la période 2021-2026, leur permettant de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions, dans la limite des dépenses pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que celles nécessitées par les travaux d'urgence. Les dotations d'investissement des arrondissements, énumérées dans la présente délibération, pourront évoluer en fonction des besoins ou de nouvelles orientations, que ce soit en volume (pour intégrer, par exemple, de nouveaux équipements transférés) ou en nature (création d'une section d'investissement dans les états spéciaux d'arrondissement).

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit d'une dotation pour les travaux d'aménagement de 592 176 € (98 696 € chaque année)

**Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité
Yann CUCHERAT, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND), Jean-Dominique DURAND, Anne PROST s'abstiennent.**

**Rapport 5 N°1977 - Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement mars 2021 - Service des Mairies d'Arrondissement
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

A Lyon, la délibération n° 83/0167 du 11 juillet 1983 a fixé l'inventaire initial des équipements de proximité dont la gestion est assurée par les neuf arrondissements de Lyon. Il est composé à ce jour d'environ 150 ensembles immobiliers (crèches, équipements sportifs, salles polyvalentes) et 180 espaces verts.

La Conférence des Maires d'arrondissement initiée en septembre 2020 a engagé un dialogue autour de la gestion de ces équipements de proximité et il convient de noter que des transferts de salles sont actuellement à l'étude sur la base des souhaits exprimés par les maires d'arrondissements.

A la fin de l'année 2020, la Trésorerie Municipale a rejeté des titres de recettes liées à la location de salles mises à disposition de tiers par les mairies d'arrondissement.

Face aux rejets du comptable public, une analyse a été menée par les services municipaux afin d'identifier le moyen de sécuriser rapidement cette activité de locations de salles qui, bien que perturbée par la de crise sanitaire, n'en demeure pas moins importante dans la vie des arrondissements.

La circulaire du 8 avril 1983 a apporté un éclairage utile en précisant que les tarifs « demeurent déterminés selon le cas par la réglementation en cause ou par décision du conseil municipal : le conseil d'arrondissement, dans le cadre de ses compétences de gestion, applique la réglementation ou les barèmes communaux et ne peut en aucun cas les modifier. »

A titre transitoire, pour sécuriser rapidement l'activité de location de salles des mairies d'arrondissement, il est ici proposé de délibérer en l'état, sans aucune modification, l'ensemble des barèmes actuellement appliqués par les 9 arrondissements.

Dans le cadre des travaux de la conférence des maires d'arrondissement, une discussion plus approfondie pourra être menée sur l'harmonisation des barèmes et règles de gestion à retenir, ainsi que sur le rôle des instances locales (conseil d'arrondissement, commissions mixtes paritaires) pour décliner et adapter les orientations municipales.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 6 N°1489 - Lyon 5e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon, auprès de Mme et M. Masson, d'une propriété bâtie sur un terrain de 4 593 m² cadastré AN n° 35, située 8 rue du Cardinal Gerlier - EI 05349 - N° inventaire 05349 A 001, 05349 B 001, 05349 C 001, 05349 D 001, 05349 F 001, 05349 G 001, 05349 H 001, 05349 T 001-01 - Opération 05349001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-2 programme 00008 - Direction Centrale de l'Immobilier
Rapporteur : Marielle PERRIN :

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprend le projet acquisition 8 rue du Cardinal Gerlier (Lyon 5^{ème}) pour création de zones de stockage.

La parcelle AN 35, située 8 rue du Cardinal Gerlier à Lyon 5^{ème}, actuellement mise en vente, constitue une opportunité dans le secteur du cimetière de Loyasse pour répondre notamment aux besoins de la Direction des cimetières. Le bien en question, d'une superficie de 4 593 m², comprend :

- une maison d'habitation élevée sur cave ;
- un local commercial à l'avant de la maison et donnant sur la rue Gerlier ;
- plusieurs appentis ;
- un garage fermé accolé à l'un des appentis ;
- une grande serre ;
- un local semi-enterré sous la parcelle voisine AN 44 et dont l'accès se fait par la parcelle AN 35, objet de la vente.

Ce bien est situé en zone de valorisation du paysage et du patrimoine au PLU-H, auquel s'ajoute une protection renforcée liée à la présence de sites archéologiques majeurs (zone UPpa). Il s'inscrit également dans le périmètre UNESCO et, est situé dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques.

Une partie de la parcelle ainsi qu'un garage fermé sont actuellement loués à un marbrier pour le stockage de matériel lié à son activité et le stationnement de son véhicule. Mme et M. Georges Masson permettent également à plusieurs voisins de stationner leurs véhicules dans l'enceinte de leur propriété.

Les propriétaires ont accepté l'offre d'achat de la Ville de Lyon d'un montant de 1 600 000 €, montant admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Les frais notariés, estimés à 16 000 €, seront pris en charge par la Ville de Lyon.

Mme la maire demande au conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport 7 N°1695 - Lancement de l'opération n° 60026862 "Rénovation de 13 montées d'es- caliers avec difficultés d'accès 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013 - Direction de l'Eclairage Urbain
Rapporteur : Marielle PERRIN :**

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « rénovation de 13 montées d'escaliers avec difficultés d'accès 2021-2026 ».

L'éclairage public de certaines montées d'escaliers étant vétuste, il est proposé de concevoir une nouvelle installation pour permettre à la fois d'améliorer la qualité de l'éclairage et une meilleure visibilité des marches, de réaliser des économies d'énergie et de faciliter les opérations de maintenance (étroitesse, impossibilité d'accès avec des engins).

L'opération porte sur la rénovation des montées d'escaliers suivantes :

- la montée Allouche (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée de la Butte (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée de la rue Adamoli (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée Grognard (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée Coquillat (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée Hoche (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée des Epies (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée de la rue Armand Caillat (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée du Change (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée Garillan (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée des Chazeaux (à Lyon 5^{ème}).

 **Prises de parole :**

Mme BUFFLIER souhaite savoir si les élus sont en lien avec la métropole concernant les marches d'escalier très abimées sur le Vieux Lyon.

Mme PERRIN prend note de sa demande et reviendra vers elle.

M. GAIDIOZ répond que les escaliers de la rue CALLIAT ont été récemment repris.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 8 N°1697 - Lancement de l'opération n° 60026863 "Rénovation de l'éclairage de voies structurantes 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013 -
Rapporteur : Marielle PERRIN :**

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « rénovation de l'éclairage de voies structurantes 2021-2026 »

L'éclairage public de certaines voies structurantes est ancien, ce qui nécessite de rénover complètement l'installation d'éclairage ou de remplacer le matériel et le réseau électrique, notamment sur les voies de circulation suivantes :

- la rue Commandant Charcot, de la rue Simon Jallade au carrefour rue de Grange Bruyère, en limite de Sainte-Foy-Lès-Lyon (à Lyon 5^{ème}) ;
- l'avenue de la Première Division Française Libre (à Lyon 5^{ème}) ;
- la place des Cordeliers (à Lyon 2^{ème}).

L'opération porte sur la rénovation de 102 points lumineux et consiste à mettre en place des lanternes à LED pour adapter l'éclairage à l'usage de la voie.

Ces travaux vont permettre, outre l'amélioration de la sécurité électrique et mécanique des installations, de réduire la consommation électrique et de faciliter les opérations de maintenance. Le montant de l'opération est estimé à 1 000 000 € TTC.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 9 N°1948 – DEBAT SANS VOTE - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain
Rapporteur : Marielle PERRIN

Le RLP métropolitain a pour objectif d'harmoniser les règles relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes sur l'ensemble du territoire de la métropole au travers d'un document unique.

A l'issue de sa procédure d'élaboration, le RLP métropolitain s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Métropole et se substituera automatiquement aux règlements locaux de publicité communaux en vigueur, dont celui de la Ville de Lyon, qui deviendront caducs.

Par analogie avec la procédure d'élaboration du PLU, un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doit être organisé au sein de l'organe délibérant de la Métropole et des communes.

Il a été procédé à un débat sur les orientations du projet de RLP lors de la séance du Conseil de la Métropole du 25 juin 2018.

Il est souhaité aujourd'hui de renforcer ces orientations pour permettre au RLP d'agir plus fortement dans les domaines de la protection du cadre de vie métropolitain.

Un nouveau débat sans vote sur les orientations générales du RLP métropolitain a été organisé lors de la séance du Conseil de la métropole du 25 janvier 2021.

Les orientations du RLP doivent également être soumises à un débat au sein des conseils Municipaux et d'arrondissements des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. La présente délibération a donc pour objet de débattre, sans vote, sur les orientations générales du futur RLP métropolitain à l'échelle du territoire lyonnais.

Les Grandes orientations du projet de RLP métropolitain sont organisées autour des 3 grands objectifs adoptés par le Conseil de la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017 :

- garantir un cadre de vie de qualité ;
- développer l'attractivité métropolitaine ;
- développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités.

Les orientations soumises au débat visent à :

- préserver la qualité paysagère et la protection du patrimoine ;

- lutter contre la pollution lumineuse ;
- développer un cadre de vie apaisé ;
- harmoniser la réglementation applicable pour une équité territoriale ;

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la tenue du débat, SANS VOTE, sur les orientations générales du règlement local de publicité de la Métropole de Lyon.

🗨 Prises de parole :

Intervention intégrale de Mme BUFFLIER :

« Le processus d'élaboration de ce nouveau RLP métropolitain a débuté en 2017 en concertation avec chacune des 59 communes, des professionnels du secteur et des associations engagées sur le sujet.

C'est une obligation légale qui vise à remplacer les 42 règlements locaux existants aujourd'hui. À défaut, le règlement national de publicité s'appliquera et il ne sera pas possible d'appliquer des mesures plus restrictives.

A ce stade, notre groupe se félicite de voir que l'essentiel du travail réalisé entre 2017 et 2020 à ce sujet a été très largement repris par la nouvelle majorité à la Métropole.

Sur les enseignes et dispositifs lumineux, la nouvelle majorité souhaite limiter leur amplitude horaire : c'était également notre volonté avec une légère différenciation en fonction des lieux.

Sur les publicités lumineuses, il est proposé d'interdire les dispositifs les plus polluants, nous proposons de développer des dispositifs ne fonctionnant qu'aux périodes de flux importants avec des gabarits moindres que les dispositifs classiques.

Sur les bâches publicitaires, il est proposé d'interdire ou d'encadrer fortement le très grand format publicitaire, nous proposons également d'en limiter fortement la taille, les formats et les lieux d'implantation.

Sur la mutualisation des enseignes scellées, sur la réduction de la taille de la publicité, sur la préservation des séquences paysagères ou patrimoniales, les propositions du nouvel exécutif rejoignent en grande partie le travail de la majorité précédente.

D'ailleurs, Monsieur le Vice-Président GUELPA-BONNARO, a indiqué en commission Métropolitaine, que « 80 à 90% » de ce qui est présenté dans le nouveau RLP est repris du travail précédemment réalisé.

Sur la méthode, nous sommes néanmoins plus dubitatifs en constatant, c'est le cas ce soir avec ce débat, que le processus est repris depuis le début ou presque. Une large consultation publique a déjà eu lieu, associant les Maires, les acteurs économiques comme associatifs et l'État.

Les prochaines étapes auraient dû être le lancement d'une enquête publique avant une adoption par le conseil de la Métropole au plus tôt.

Aujourd'hui, elles sont respectivement repoussées à janvier et juillet 2022 pour permettre de recommencer la concertation. Pourquoi perdre encore un an pour un projet que vous présentez comme dans la continuité de notre travail ?

Et comment être sûr que les avis émis ici ce soir, comme dans les 8 autres arrondissements de Lyon, au Conseil Municipal et dans les 58 autres communes de la Métropole, seront entendus et pris en compte. Permettez-moi aujourd'hui, de douter que tous ces avis soient réellement pris en compte.

En attendant les dispositifs publicitaires que nous souhaitons voir collectivement diminuer ou supprimer vont se maintenir durant encore au moins 20 mois. Que de temps et d'énergie perdu »

M. DURAND adhère aux propos de Mme BUFFLIER et attire l'attention sur les bâches publicitaires pour la restauration des immeubles patrimoniaux. Beaucoup de ces immeubles appartenant à des bailleurs privés ne peuvent être restaurés que grâce à l'apport publicitaire de ces bâches. La Ville a intérêt à ce que des propriétaires privés restaurent leurs immeubles, particulièrement quand il s'agit de monuments historiques. La publicité dans ce contexte n'est pas forcément négative.

Mme PERRIN indique que la majorité ayant changé, c'est le principe de la démocratie que de solliciter de nouveau les avis de chacun. Elle se réjouit du fait qu'il y ait avec l'ancienne majorité beaucoup de points communs sur ce sujet.

Mme GEORGEL précise qu'un entrepreneur qui intervient sur un bâtiment peut mettre une bâche à son nom, il s'agit là d'une enseigne et non pas d'une publicité.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire précise que le dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour débat sans vote.

Rapport 10 N°1906 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 6 663 760 euros - Exercice 2021 Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants présentant un intérêt communal.

Cette année, du fait de la poursuite de la crise sanitaire, il est apparu nécessaire d'inscrire le vote d'une subvention dès le mois de janvier, par anticipation au vote du budget primitif de la Ville. Cette avance de subvention visait à permettre aux associations gestionnaires de poursuivre leur activité petite enfance sur le début d'année 2021 dans de bonnes conditions.

Au-delà du maintien des capacités de trésorerie, ces subventions doivent permettre aux associations d'amorcer de nombreux projets visant à faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie épanouissants aussi bien pour les enfants que pour les professionnels qui les accueillent, et inspirants pour leurs familles.

L'accent sera ainsi mis en 2021 sur l'engagement ou la poursuite de projets liés à la transition écologique et à l'économie circulaire, tout en préservant la qualité d'accueil des enfants.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

Arr.	Gestionnaire	Etablissement	Rappel Subvention 1 ^e tranche 2020	Rappel subvention CM janvier 2021	Montant subvention proposé CM mars 2021	Total actuel subventions 2021 (CM janvier et mars 2021) (€)
5 ^e	AGDS	Allix	187 200	93 600	89 600	183 200
5 ^e	AGDS	Jardin d'Allix	55 200	27 600	27 600	55 200
5 ^e	ALFA3A	Le Chantoiseau	96 560	48 280	45 240	93 520
5 ^e	Au Cocon de L'ouest	Au Cocon de l'Ouest	92 000	48 000	48 000	96 000
5 ^e	Les Bébés du Vieux Lyon	La Baleine	184 000	98 000	95 600	193 600
5 ^e	Les P'tits Malins	Les P'tits Malins	192 000	100 000	92 000	192 000
5 ^e	MPE La Courte Echelle	RAM La Courte Echelle	36 000	19 200	20 480	39 680
5 ^e	MPE Lyon 5 ^e	RAM 1, 2, 3 soleil	60 800	26 400	-	26 400
5 ^e	MPE Lyon 5 ^e	RAM Grain d'soleil	41 600	18 800	-	18 800

La plupart des associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux, dont la Ville est propriétaire ou locataire. Pour l'année 2019, le montant de ces avantages en nature s'élevait, pour l'ensemble des associations concernées, à 3 744 572 euros.

🗣 Prises de parole :

Mme GAILLIOUT souhaite avoir des compléments d'information concernant la fermeture très abrupte de la crèche Justin-Justine. Elle n'était pas au courant des dysfonctionnements.

Mme GEORGEL a assisté à la plupart des réunions concernant la fermeture de la crèche. Il y avait un problème depuis longtemps d'infestation de souris (mais aussi une série de dysfonctionnements). Cela a généré une vraie souffrance au travail du personnel de la crèche, qui devait être en vigilance permanente. La question est remontée en Conseil d'administration. La ville de Lyon et la CAF en ont été informées. Ces deux structures souhaitaient maintenir la crèche ouverte, le temps de trouver des solutions d'urgence. Le Conseil d'administration a pris la décision unilatéralement, sans information préalable, de fermer la crèche, au vu de la gravité de la situation qu'ils estimaient. Cela a créé une situation problématique pour tout le monde et qui a mobilisé fortement la mairie, les élus et les agents, pour trouver des solutions pour les familles.

Mme HÉRITIER indique que tout dernièrement, des solutions ont pu être trouvées pour toutes les familles, même si elles ne sont pas toutes pérennes. Elle souhaite souligner le travail extraordinaire des équipes mobilisées.

Mme PERRIN qui est l'élue référente pour le centre social, complète en soulignant la difficulté de la situation. Beaucoup de personnes au sein du Conseil du centre Social se sont mobilisés sur cette situation qui a généré une réelle souffrance. Elle tient à souligner aussi que beaucoup d'acteurs se sont impliqués pour tenter de trouver des solutions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 11 N°1965 - Lancement des opérations n° 60004524 "aménagement petite enfance (petits travaux) 2021 - 2026", n° 60004528 "prévention de l'usure professionnelle

**et mise en conformité réglementaire 2021 - 2026", n° 60004525 "plan canicule structures petite enfance 2021 - 2026, et n° 60004001 "mobilier et matériel équipements en gestion municipale - Enfance 2021 - 2026 et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002 –
Rapporteur : Sophie HÉRITIER**

La petite enfance est une période charnière pour le devenir de tous les citoyens qu'il est indispensable de penser avec ambition si nous voulons permettre le développement des enfants dans un cadre épanouissant et l'accompagnement de la parentalité dans un subtil équilibre entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

La petite enfance est également une période cruciale pour que nos enfants prennent conscience de la nécessité de protéger notre environnement, de préserver la nature. Cela d'autant plus que ce sont également les familles qui peuvent être ainsi inspirées et associées elles aussi à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité pour que notre planète reste vivable. Les familles seront donc fortement impliquées dans les projets à venir et plus généralement dans l'univers d'accueil de leur enfant.

Chaque mission, chaque action petite enfance et leur déclinaison dans le plan d'équipement de la Ville de Lyon s'inscrira dans cet esprit.

Ce plan d'équipement prévoit de nombreux projets petite enfance.

Au-delà des opérations d'envergures telles que les créations de places de crèches, la végétalisation structurelle des cours extérieures, la mise en œuvre de lieux de parentalité ou de relais d'assistantes maternelles, des travaux sur le patrimoine existant et des approches thématiques irriguent ces investissements prévus sur le mandat.

C'est le cas des premiers éléments qui vous sont ici présentés et qui nécessitent une mise en œuvre immédiate. Il s'agit donc de délibérer le lancement d'une partie des quatre opérations petite enfance suivantes :

Opération 60004528 : Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021-2026.

Ces interventions sur le patrimoine petite enfance existant consistent en des travaux d'aménagement et d'équipement ayant pour but, à titre préventif ou correctif, d'adapter l'équipement aux conditions de travail des agents pour réduire l'usure professionnelle et l'excès d'absences au travail (caissons antibruit, postes de change, moustiquaires, etc.) mais également de répondre aux contraintes réglementaires qui s'appliquent à l'activité et impactent les agents (ouverture à créer, déplacement des cloisons, ventilation etc.). Cette opération estimée à 800 000 €

Opération 60004525 : Plan canicule structures petite enfance 2021-2026.

Ces travaux d'aménagement ont pour but de réduire l'impact des fortes chaleurs sur le fonctionnement des établissements et pour prévenir leurs effets sur le public vulnérable que sont les tout-petits enfants.

Ces interventions comprennent notamment les équipements de cuisine pour limiter les émissions de chaleur en période caniculaire, des installations ou remplacements de stores bannes, la pose de protections solaires et en dernier recours la climatisation de certains établissements.

Ces dispositifs et interventions sur le bâti s'articulent avec les protocoles et préconisations de l'accueil du jeune enfant par période de fortes chaleurs (activités spécifiques proposées, organisation du travail, aérations des locaux).

Cette opération estimée à 650 000 €.

Opération 60004524 : Aménagements petite enfance (petits travaux) 2021-2026.

Ces interventions sur le patrimoine petite enfance existant permettent d'effectuer des petits travaux de rénovation ou d'aménagements assurant le maintien de l'activité et la fonctionnalité de l'établissement. La liste jointe correspond aux projets planifiés de manière prévisionnelle en 2021. Cette opération estimée à 752 000 €

Opération 60004001 : Mobilier et matériel équipements en gestion municipale – Enfance 2021-2026.

Dans le cadre de la gestion des crèches municipales, afin de garantir la qualité d'accueil des enfants (lits et mobiliers destinés à l'usager), le bon fonctionnement du service de confection des repas et de lavage, et de prévenir l'usure professionnelle par l'acquisition de matériels ergonomiquement adaptés et fiables, la direction de l'enfance prévoit financièrement et sur le mandat une enveloppe de 1 250 K€. Cette somme devrait permettre un taux de renouvellement des équipements garantissant l'atteinte des objectifs décrits ci-dessus.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 12 N°1926 - Lancement des opérations n°60020600 "Plan de végétalisation et dés-imperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026" et n° 60004526 " Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026" et affectation d'une partie des AP n°2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes - Direction Générale des Services - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Richard GLEIZAL :

La Ville de Lyon souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil du jeune enfant au cours du mandat 2020/2026 conformément au projet politique porté par le nouvel exécutif.

Ce projet est stratégique pour la collectivité, il participera au développement de la nature en ville, la somme de végétalisation des cours d'écoles et des structures petite enfance contribuant à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la Ville. Il sera aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique.

Cette nature permettra d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et des structures de petite enfance, et contribuera à améliorer la qualité de l'air. La volonté est également de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle. La plantation de strates basses et intermédiaires participe également au développement de la biodiversité.

Le contact régulier et prolongé avec la nature, « l'expérience de nature » est aussi synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant. Meilleure concentration, meilleur sommeil, meilleures défenses immunitaires, baisse de l'agressivité, mixité des jeux induite par le végétal, développement psychomoteur et de la préhension fine des plus jeunes enfants, etc.

Ces cours végétalisées constitueront un outil pédagogique précieux pour les enfants, les professionnels de petite enfance, les enseignants et les animateurs périscolaires pour mieux appréhender la biodiversité ou encore les cycles des saisons, de l'eau et de l'alimentation. Sols naturels, plantes, arbres, potagers, vergers, etc. seront ainsi de nouveaux outils éducatifs que les enfants de nos écoles et nos structures petite enfance pourront s'approprier.

Les espaces seront conçus en concertation avec les usagers (équipes éducatives, enfants, parents et agents travaillant dans les écoles et les lieux d'accueil petite enfance) pour favoriser leur appropriation, des usages apaisés et leur gestion partagée et durable.

Les réalisations seront planifiées annuellement par les Adjointes à l'éducation et à l'enfance, en lien avec les élus d'arrondissement et la planification des opérations d'apaisement des abords des

écoles ou des crèches menées concomitamment. Les réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 20 millions d'euros entre 2021 et 2026.

Lancement des deux opérations thématiques de travaux suivantes :

- Opération n°60020600 « Plan de Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026 » :

Cette opération prévoit les missions d'études et de travaux de concertation, de programmation, de conception et réalisation, ainsi que l'évaluation de la végétalisation des cours d'écoles.

Cette opération estimée à 15 000 000 €

- Opération n°60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 »

Cette opération prévoit les missions d'études et de travaux de concertation, de programmation, de conception et de réalisation ainsi que l'évaluation de la végétalisation des espaces extérieurs de structures petite enfance.

Cette opération estimée à 4 500 000 €

🗨 Prises de parole :

Mme BUFFLIER se réjouit de voter cette délibération qui faisait aussi partie de leur programme en vue de « désimperméabiliser » les cours d'école. Elle se demande s'il y a possibilité de mettre des composteurs dans les écoles (comme c'est le cas pour l'école Camus, projet sur lequel elle a travaillé), pour fertiliser les jardins potagers dans ces mêmes cours d'école.

Mme PROST souhaite connaître les écoles qui seront concernées par ce projet et la manière dont ces cours d'école vont être entretenues, par les parents ou autres. Elle souhaite également savoir comment ces cours seront nettoyés pendant les vacances scolaires et la manière dont les bacs à sable seront entretenus. Elle souligne que les arbres vont générer des feuilles qui vont tomber et qui vont attirer des petits mulots : comment cette question va-t-elle être gérée ? Elle se demande si les cours d'école seront ouvertes le week-end.

Elle conclut en indiquant qu'il est certes important de remettre la nature dans le quotidien des enfants, mais que Lyon a la chance d'avoir de la vraie nature, dans Lyon et autour de Lyon.

M. CUCHERAT est heureux que le sujet soit travaillé en droite ligne des projets que sa majorité avait mis en place. Par contre, en complément des questions posées, il fait part de remontées qu'il a entendu sur le fait que certains espaces sportifs allaient disparaître des cours d'écoles. Il souhaiterait être rassuré, il est très attaché à la pratique sportive. La désimperméabilisation des sols est essentielle, mais certaines pratiques sportives, comme le vélo, ont besoin de revêtements adaptés.

M. GLEIZAL répond que pour les écoles concernées, il s'agit d'un travail de priorisation entre la mairie d'arrondissement et la mairie centrale pour tenir compte des contraintes techniques sachant que les cours d'école sont très diverses.

Concernant la suggestion de Mme BUFFLIER de multiplier les composteurs, qui sont de belles initiatives, il est tout à fait d'accord.

Pour les autres questions, c'est un projet qui tient compte de l'ensemble des fonctions que doivent remplir les cours d'école. Cela va obligatoirement intégrer la pratique du sport qui ne sera évidemment pas oubliée.

M. HUSSON souligne que la démarche est originale car elle associe des élus de différentes délégations (nature en ville, petite enfance, la ville à hauteur d'enfant, bâtiments, éducation nationale, services verts ...), permettant ainsi une vraie transversalité.

Sur la manière de procéder, M. HUSSON souligne l'importance de s'appuyer sur les retours d'expérience d'autres collectivités, comme Paris (qui a mis en place une dizaine de « cours oasis ») ou Villeurbanne (qui en a végétalisé deux), et d'avancer de manière progressive et concertée. L'idée est de ne pas travailler la question d'emblée dans tous les établissements scolaires ou EAJE.

Concernant l'entretien de ces espaces, ce sont des questions légitimes que l'équipe municipale a bien en tête. La direction des espaces verts interviendra ponctuellement et s'assurera du respect des règles sanitaires bien entendu pour protéger les enfants, mais il est prévu de s'appuyer également sur la communauté éducative et sur les parents. La démarche est ascendante : elle part de la demande des parents qui réclamaient des espaces verts, et ils seront impliqués dans la mise en place et le suivi du projet.

M. HUSSON souhaite qu'il y ait davantage de nature « sauvage » et moins de nature domestique, qui est aussi moins coûteuse en entretien. C'est également une des réponses à la contrainte climatique et réglementaire (moins arroser les espaces verts pendant les temps estivaux notamment). Le choix des essences d'arbres et d'arbustes sera très important, pour tenir sur le long terme par rapport au contexte de chaque espace.

Remettre de la nature en ville, c'est aussi une manière de s'inscrire dans la continuité, en « remettant la campagne à la ville », comme le disait les deux concepteurs du parc de la tête d'or dans les années 1850, ou encore M. Edouard HERRIOT qui avait installé une vacherie au parc de la tête d'or, la ferme LAMBERT.

Il est évidemment hors de question de sacrifier les espaces sportifs. Il souhaite par contre « dégenrer » les cours d'école, pour qu'il y ait une mixité des usages dans ces lieux, sans avoir par exemple les garçons qui s'accapareraient le terrain de foot au milieu. Concernant le vélo, bien entendu, il faudra du matériel qui permette la pratique, tout en drainant l'eau.

Sur la manière de végétaliser, elle ne sera pas uniforme selon les cours d'école. Il faudra aussi créer du relief, voire des marres ou des cours d'eau, en fonction de ce qui existe déjà.

M. GAIDIOZ souhaite souligner que le 5^{èm} arrondissement convient très bien au compostage. Il y a eu plusieurs expériences dans différentes écoles du 5^{ème}, à CAMUS mais aussi à DIDEROT. C'est un excellent moyen de sensibiliser les parents des enfants. Il rappelle la semaine du compostage qui aura bientôt lieu dans l'arrondissement. Il insiste chaque fois que possible auprès des clubs sportifs pour qu'ils créent un maximum de liens avec les établissements scolaires

M. CUCHERAT rappelle qu'il avait lancé un projet pilote à l'école des Gémeaux pour repenser les espaces sportifs, pour que les filles comme les garçons trouvent leur place dans la pratique du sport.

M. ARTIGNY souligne que la végétalisation va forcément générer une nouvelle biodiversité, mais bien entendu les règles sanitaires seront respectées.

Siégeant au conseil d'école de Champvert, il a pu échanger sur ces sujets avec la directrice, qui lui a dit qu'il y a certains enfants qui ne connaissent pas du tout les espaces végétalisés de la ville de Lyon comme les parcs de la Tête d'Or ou de Miribel Jonage. Une approche de la nature dans l'espace de l'école, c'est aussi apporter une ouverture d'esprit. Un bon tour en vélo à l'extérieur de Lyon comme le suggère Mme PROST fait beaucoup de bien, mais malheureusement beaucoup d'enfants n'ont pas la chance d'y aller.

M. CARRY souligne l'importance de la sensibilisation à l'environnement pour les générations qui vont venir.

Mme PERRIN est aussi très attachée à ce que les enfants découvrent la nature car comment protéger quelque chose qu'on ne connaît pas.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 13 N° 1894 - Périmètres scolaires
Rapporteur : Richard GLEIZAL

L'article L 212-7 du code de l'éducation confie au Conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal : « *Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal* ».

Afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la Ville de Lyon, les périmètres scolaires sont révisés, conformément à l'article L 212-7 du code de l'éducation.

Selon les périmètres adoptés, chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire. Ainsi, chaque école primaire publique (maternelle ou élémentaire) accueille des enfants d'un secteur géographique déterminé.

L'année 2020 a été marquée par un arrêt de la progression démographique que la ville connaissait depuis plusieurs années. Toutefois cette diminution des effectifs scolaires à l'échelle de la ville masque des disparités importantes entre les arrondissements qui pour certains continuent à croître et voient s'ouvrir de nouvelles écoles pour accueillir de nouveaux arrivants comme cela est le cas sur les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Les projets de modification de périmètre sont présentés lors de réunions de concertation avec les directeurs et parents d'élèves des écoles concernées. Au cours de ces réunions, sont exposés les motifs de la révision de périmètre, et la mise en œuvre de ces changements. Les avis de tous sont entendus et peuvent venir amender la proposition initiale de révision de périmètre.

Après les réunions de concertation, ces modifications de périmètres font l'objet de consultation pour avis des Mairies d'arrondissement. Pour la rentrée scolaire 2021, ces modifications de périmètres scolaires concernent les 1^{er}, 3^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

🗨 Prises de parole :

Mme PROST demande à ce qu'il n'y ait pas de fermeture des maternelles isolées.

M. GLEIZAL précise que cette délibération concerne le périmètre scolaire, qui, si on le modifie, n'aura pas de conséquence pour aider à sauvegarder des classes. La fermeture de classe est due à une baisse globale des effectifs sur le 5^{ème}. Il n'est pas à l'ordre du jour de fermer des maternelles isolées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Joanny MERLINC, Marie DUARTE, Tristan DEBRAY (pouvoir donné à Joanny MERLINC), Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD s'abstiennent.

**Rapport 14 N°1921 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC - –
Rapporteur : Richard GLEIZAL**

Le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) a été créé le 31 janvier 1964, sous la forme d'une association loi du 1^{er} juillet 1901, dont l'objet est de permettre la cogestion et la coopération entre ministères, organismes publics, collectivités territoriales, associations et autres organismes privés sans but lucratif. Administré par les associations membres et les représentants financeurs (ministères, collectivités territoriales et organismes publics), le FONJEP est placé sous tutelle du Ministre chargé de la Jeunesse et des sports qui en assure également la vice-présidence (la présidence étant assurée par un représentant associatif).

Le FONJEP a pour mission la gestion des aides publiques qui lui servent à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale pour les postes de personnels remplissant des fonctions d'animation et de gestion qu'ils emploient.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes des directeurs des 12 MJC lyonnaises.

Au titre de l'année 2021, la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP est d'un montant de 701 167 euros (montant identique à 2020) calculé à partir du coût de poste réel de chacun des douze postes.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de :

POSTES	Répartition du financement de la Ville de Lyon par MJC pour 2021 via le FONJEP
Maison des jeunes et de la culture de Ménival	64 519 €
MJC Saint Just	55 564 €
Maison pour tous Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon	49 053 €

L'Etat, au titre de la politique en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de soutien à la vie associative, contribue pour sa part au financement de 8 des 12 postes en question pour un montant global de 57 312 euros.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif de financement, chacun des 12 postes de directeurs de MJC doivent faire l'objet d'une convention financière entre la Ville de Lyon, le FONJEP et l'association gestionnaire concernée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 15 N°1845 - Approbation d'une convention de groupement entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives et la Ville de Lyon / Service archéologique pour la réalisation d'une fouille archéologique située au 5 rue Saint Jean (Lyon 5e) - Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Ce projet de fouille du 5 rue St-Jean à Lyon 5^{ème}, en collaboration avec l'Inrap, est envisagé depuis 2017 et attendait validation par l'assemblée des copropriétaires, ce qui est chose faite depuis fin décembre 2020. Les caractéristiques architecturales de l'immeuble l'identifient comme un édifice de la renaissance. Malgré les remaniements, il présente des éléments architecturaux anciens. L'étude du bâti prescrite par l'Etat en accompagnement du chantier de restauration devra établir la chronologie relative des différentes parties du bâtiment, la fouille archéologique est organisée en deux tranches.

La recette découlant de l'intervention du SAVL représente un montant de 11 885 € HT au titre des deux tranches prévues pour cette opération (pour un montant total de recette pour le groupement de 62 928,63 € HT, incluant le coût des moyens mécaniques nécessaires à l'opération).

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 16 N°1854 - Dénomination d'un espace public : Promenade Annie et Régis Neyret à Lyon 5e -
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Les parties hautes du quai de Bondy, entre le pont la Feuillée et la place Ennemond Fousseret, et du quai Romain Rolland, du quai de Bondy jusqu'à l'esplanade François Renaud, espace accueillant aujourd'hui une promenade et un espace de stationnement la nuit, ne sont pas dénommées.

Il convient donc de les dénommer.

Aussi, en accord avec Mme la Maire du 5^{ème} arrondissement, il vous est proposé la dénomination suivante : « **promenade Annie et Régis Neyret** » : parties hautes du quai de Bondy, entre le pont la Feuillée et la place Ennemond Fousseret, et du quai Romain Rolland, du quai de Bondy jusqu'à l'esplanade François Renaud.

Annie Neyret (1929-2019) et Régis Neyret (1927-2019) : passeurs de patrimoine.

Couple emblématique du combat pour la sauvegarde du patrimoine lyonnais, Annie et Régis Neyret ont œuvré, au sein de l'association Renaissance du Vieux Lyon, pour le choix du Vieux Lyon comme premier secteur sauvegardé de France (loi Malraux 1964), empêchant ainsi que ce quartier ne soit traversé par une autoroute.

Ils ont également proposé l'inscription du site historique de Lyon sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (1998).

Enfin, ils ont joué un grand rôle dans la redécouverte par les Lyonnais de leur patrimoine industriel en friche et, plus particulièrement, de celui du XX^e siècle, pour le reconvertir et le faire revivre par des usages contemporains, comme la halle Tony Garnier par exemple.

La Ville de Lyon leur a déjà rendu hommage en donnant leur nom au Prix « Citoyens du Patrimoine », qui est devenu le prix « Citoyens du Patrimoine Annie et Régis Neyret » et qui récompense les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

En 1986, Régis Neyret a reçu des mains de Charles Béraudier la rosette d'officier dans l'Ordre national du Mérite.

Annie Neyret est décédée en avril 2019, Régis Neyret en septembre 2019.

Prises de parole :

M. DURAND remercie M. CARRY pour son intervention émouvante. Il souhaite lui aussi rendre hommage à Annie et Régis NEYRET, bienfaiteurs de la ville de Lyon.

M. DURAND a souhaité les associer au prix citoyen du patrimoine en donnant leur nom au prix. Il a voulu également qu'un espace public porte le nom de ce couple fusionnel.

Trop souvent, dans les dénominations publiques, l'épouse est oubliée parfois au profit du mari.

Il pourrait donner plusieurs exemples de grands personnages lyonnais qui n'auraient pas fait grand-chose sans leurs femmes à leurs côtés. Il faut pouvoir rendre hommage conjointement aux couples qui ont œuvré pour la Ville.

M. DURAND s'interroge sur le lieu choisi, qui n'est pas très beau, un peu abandonné. Il se demande sur ce qui est prévu pour lui rendre sa dignité.

M. CARRY lui précise que ce lieu est la promenade haute du quai Romand ROLLAND, lieu où le couple se rendaient régulièrement, pour aller du Vieux Lyon à chez eux. C'est donc un emplacement bien choisi, mais qui n'est pas très valorisé pour le moment. Il espère que ce lieu petit à petit va évoluer, tout en restant un lieu vivant, qui vit à travers la mémoire des gens qui sont passés.

La Renaissance du vieux Lyon (RVL) est favorable pour que soit posé sur l'un des bancs une sculpture en bronze d'Annie et Régis, réalisée à partir d'une photo que M. CARRY avait prise.

Mme PROST, en tant qu'adhérente à la RVL et ambassadrice de la ville auprès des étrangers du monde entier depuis plus de 20 ans, a eu plusieurs fois l'occasion de parler à ce beau couple. Elle est satisfaite que ces quais aient été choisis : c'est un lieu de vie, d'interaction, de passage. Le seul bémol concerne les bancs, qui peuvent parfois générer de la nuisance. Il faudra être attentif au style de banc qui sera installé.

Mme BUFFLIER trouve aussi que ce lieu multi-usage n'est pas très beau. Elle aurait trouvé plus joli et tout aussi judicieux de renommer le square de la Basoche, la cour des avocats, au cœur du Vieux Lyon (basoche signifiant les étudiants avocats). Elle aime par contre beaucoup l'idée des sculptures.

M. DURAND indique qu'il a cherché avec beaucoup d'attention un lieu dans tout le Vieux-Lyon avec la RVL. Il leur a semblé que le square de la basoche n'était pas suffisant et l'idée d'une promenade a finalement été retenue. Il insiste sur le fait qu'il faudra que ce lieu soit bien entretenu, sans en faire un musée.

M. CARRY rappelle qu'Annie et Régis NEYRET étaient tournés vers le futur, c'est donc un hommage de leur faire une sculpture faite par un artiste d'aujourd'hui. Il a proposé d'allonger la promenade prévue, pour qu'elle puisse permettre de passer d'un pont à l'autre, et que cela devienne donc une véritable promenade.

Mme GEORGEL rajoute qu'il y a aussi sur le quartier une réflexion sur le marché de la création pour qu'il monte en qualité. Par ailleurs, concernant les couples illustres, Irène rejoindra dans quelques mois Frédéric JOLIOT CURIE sur les plaques de la rue située au Point du jour.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 17 N°1941 - Lancement de l'opération n° 65008002 "Grand Parc des Balmes de Fourvière" et de l'opération n° 05129001 "Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte" avenue Buyer" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 – Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Grand parc des balmes de Fourvière » et « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer »,

Le paysage de la colline de Fourvière (classée au patrimoine mondial de l'Unesco), berceau d'une histoire vieille de plus de 2000 ans, résulte d'une géographie exceptionnelle et d'un patrimoine naturel remarquable.

Même si le patrimoine végétal actuel est bien différent du site du XVIIIe siècle, occupé par des champs et des vergers cultivés, il est constitué aujourd'hui de nombreux boisements urbains et des espaces naturels remarquables d'une forte valeur écologique et véritable réservoir de biodiversité. Ces différents espaces verts, ponctuent les pentes de la colline et le plateau et sont en partie publics tel que le Parc des hauteurs, l'esplanade de Fourvière et le belvédère de l'Antiquaille, le jardin des Curiosités, les forts Saint-Just et de Vaise ou le lycée Saint-Just. Ces lieux sont pourtant autant d'espaces morcelés qu'il est nécessaire de valoriser en les reliant par la création de nouvelles continuités via des sites remarquables non encore ouverts au public et offrant également des vues exceptionnelles.

L'objectif principal porté par le « Grand parc des balmes de Fourvière » vise à mettre en réseau et rendre accessible au public un chapelet de forêts urbaines, espaces naturels, espaces publics végétalisés, par des cheminements végétalisés, confortables et apaisés, en empruntant notamment les rues, espaces publics et montées de la colline, sur un linéaire de près de 10 km.

Il sera un espace de proximité pour les habitants proches du parcours. Il permettra également d'offrir de nouvelles emprises de nature de proximité aux habitants du centre-ville, qui est par ailleurs aujourd'hui caractérisé par une carence importante en espaces de nature accessibles au public. Il sera enfin très accessible à l'ensemble de la population lyonnaise par une bonne desserte en transports en communs existants.

Sur ce périmètre de près de 80 ha d'espaces publics potentiels, différentes séquences existantes pourront être améliorées en termes de continuités écologiques, d'attractivité, d'usages et de confort des cheminements ; et de nouveaux sites pourront être aménagés et ouverts au public, avec une attention particulière portée à la préservation et à la valorisation de la biodiversité des sites traversés, à la sécurité et au confort des cheminements, et à la mise en valeur du paysage et du patrimoine naturel et historique de la colline de Fourvière.

Le « Grand parc des balmes de Fourvière » permettra ainsi de relier la Presqu'île, aux 5^e et 9^e arrondissements ; les rives de Saône à l'Est, à la voie verte du 5^e à l'Ouest, et le quartier Point du Jour au Sud, à Vaise au Nord. Pour ce faire il traversera les espaces verts publics et espaces naturels de la colline tels que le Parc des hauteurs, le futur parc des belvédères, certaines rues et montées, le cimetière et le fort de Loyasse, avec un cheminement pédestre de près de 10 km...

Le projet de « liaison verte du cimetière de Loyasse à la Voie verte avenue Buyer » doit permettre de prolonger les parcours piétons verts et la trame végétalisée du « grand parc des balmes de Fourvière » vers l'Ouest.

Pour cela, cet itinéraire reliera le cimetière de Loyasse, via sa réserve foncière, à la rue Pierre Audry puis au-delà, se poursuivra vers l'Ouest, en traversant le secteur Cavatines et le lotissement de « La Gravière ». Dans ce secteur, le tracé empruntera en partie le talus boisé de l'ancienne voie ferrée reliant Vaugneray à Lyon (tracé emprunté par la Voie Verte reliant Tassin à l'avenue Buyer, interrompu au passage de l'avenue Buyer).

Lancement des études de ces deux opérations thématiques.

- Opération 65008002 « Grand parc des balmes de Fourvière ».

Cette opération estimée à 4 000 000 euros prévoit les missions d'études préalables, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation pour un montant estimé à 200 000€ TTC ;

- Opération 05129001 « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer ».

Cette opération estimée à 1 000 000 euros prévoit les missions d'études préalables, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation pour un montant estimé à 100 000 € TTC ;

🗨 Prises de parole :

[Intervention intégrale Mme BUFLIER :](#)

« Le lancement de l'opération grand parc des balmes de Fourvière par l'ouverture de la voie verte Loyasse/Champvert via le cimetière, refuge LPO depuis 4 ans rappelons-le, sa réserve, la rue Pierre-Audry et la Gravière, est une excellente nouvelle dont nous nous réjouissons.

Je vais encore agacer monsieur l'adjoint Nicolas HUSSON mais nous nous en réjouissons parce que ce projet figurait dans notre programme pour ce mandat.

Il figurait également dans nos projets 2014-2020 avec possibilité de connecter directement cette voie verte via une passerelle enjambant Barthélémy-Buyer.

Mais votre prédécesseur a toujours rejeté notre demande. Trop cher. Puis à cause d'un portail. Celui de la réserve donnant sur la rue du Bas-de-Loyasse qu'il aurait fallu ouvrir le matin et fermer le soir.

Alain GIORDANO avait décidé, pour faire des économies que l'on peut qualifier de bouts de chandelle, de mettre un terme au contrat d'ouverture et de fermeture des parcs et jardins de la Ville de Lyon par une entreprise d'insertion.

Ainsi nous vous savons gré de réaliser nos ambitions pour le bien-être des habitants du 5e.

Nous voterons bien entendu pour cette délibération ».

Mme PROST se réjouit aussi de ce bel espace. Elle est ravie que les copropriétaires de l'antiquaille offrent pour un franc symbolique la partie dont ils sont propriétaires.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 18 N°1944 - Lancement de l'opération n° 60024667 "Etudes préalables Espaces verts - enveloppe DRE 2021-2026" et affectation d'une partie de l' AP n° 2021-4, programme 00012

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

La Direction des espaces verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés sous la forme de parcs, squares et jardins ou d'espaces plantés dans les rues. Elle assure ainsi la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts répartis sur près de 300 sites ainsi que son patrimoine arboré, les aires de jeux, les fontaines, etc. sur les 9 arrondissements de la Ville de Lyon. Certifiée ISO 14 001 depuis de nombreuses années, toutes ses actions sont aussi tournées vers la préservation et le développement de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Lyon.

Afin de répondre au mieux aux attentes des élus, des citoyens tout en prenant en compte l'intégration urbaine de ces espaces, la Direction mène différentes études préalables d'aide à la décision. Elles permettent d'alimenter la réflexion des élus sur la programmation d'investissement de la Ville. Le programme de ces demandes de réalisation d'études (DRE) est défini annuellement sur la base de demandes issues des services ou directement des mairies d'arrondissements. Elles permettent ainsi d'engager des opérations de restructuration de parcs, squares et jardins, de végétalisation de nouveaux espaces publics ou d'amélioration d'espaces ludiques.

Pilotées par la direction, elles peuvent être réalisées soit en interne, soit par des prestataires extérieurs, grâce aux marchés à bons de commandes de la Ville (études paysagères et patrimoniales; levés géométriques et topographiques ; études géotechniques ; études biodiversité ; études de sols...), et exceptionnellement, si le besoin n'est pas satisfait par un marché existant, par des marchés à faible montant spécifiquement lancés pour l'objet d'étude ; et/ou en AMO interne, par les urbanistes et paysagistes de la direction.

Cette opération évaluée à 300 000 € TTC.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19 N°1949 - Lancement de l'opération n° 60023840 "Petits aménagements d'espaces publics ,des parcs et jardins 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012 -

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Au-delà de ses interventions quotidiennes d'entretien, la Direction mène annuellement des opérations de proximité qui consistent à rénover les espaces verts existants pour améliorer leurs qualités écologiques, leur rôle d'îlots de fraîcheur et permettre leur adaptation aux usages et nouvelles attentes citoyennes :

- désimperméabilisation et végétalisation de surfaces minérales, ou reprofilage des allées pour optimiser la récupération et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces végétalisés ;
- renouvellement de l'offre ludique ;
- augmentation du couvert arboré ;
- diversification et densification des strates végétales, pour un meilleur accueil de la biodiversité ;
- création d'habitats pour la biodiversité en ville (mares, nichoirs, spirales et hôtels à insectes) ;
- protection et délimitation des espaces (usages, vandalisme...) ;
- installations de bornes fontaines ou points d'eau dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur ;
- mise en accessibilité (programme Ad'AP) ;
- modernisation et développement de la signalétique pédagogique liée à la nature et biodiversité en ville... ;
- La création de jardins partagés et l'accompagnement des projets de jardinage citoyen (jardins de rue, vergers etc.) lorsqu'ils nécessitent des travaux d'aménagements spécifiques ;
- L'accompagnement de la végétalisation des espaces de voirie menés en coordination avec les services métropolitains.

Ce programme est défini annuellement en accord avec l'ensemble des mairies d'arrondissement sous l'intitulé de « demandes de réalisation de travaux » (DRT). Ces opérations peuvent être aussi menées en coordination avec les services de la Métropole – dans le cadre des opérations « FIC » et « Proximité ».

Cette opération évaluée à 8 200 000 € TTC.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 20 N°1954 - Lancement de l'opération n° 60023849 "Gestion et conservation des parcs 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012. - Direction des Espaces Verts
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

La Direction des espaces verts a en charge la gestion, la conservation, la mise aux normes et la modernisation d'équipements variés tels que l'ensemble des squares, les parcs et jardins, mais également le mobilier urbain, les jeux d'enfants et les fontaines sur l'espace public.

Ces missions relèvent de la conservation du patrimoine, sur des espaces où la Ville de Lyon est dans l'obligation de faire des travaux, et a pour objectif de maintenir, dans le temps, une installation en bon état de fonctionnement, conforme à la réglementation et de façon à en permettre l'usage normal et garantir l'exercice des activités pour lesquelles elle est destinée dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Cette enveloppe est dédiée à la réalisation de divers travaux d'entretien sur l'ensemble des parcs, squares et jardins hors Parc de la Tête d'Or.

L'enveloppe allouée sur ce mandat est de 5 000 000 € et permet d'envisager sur les 6 années à venir différents travaux tels que la reprise partielle des allées dégradées et des clôtures, le renouvellement du mobilier, les interventions de mise aux normes et de modernisation des réseaux, le développement du patrimoine végétal, la conservation des bassins et fontaines, le remplacement des sols et jeux anciens, l'amélioration des qualités écologiques en faveur des habitats naturels et

de la biodiversité, etc. Ces travaux permettent de renforcer le rôle d'îlots de fraîcheur des espaces verts et de les adapter aux usages et nouvelles attentes citoyennes.

Cette opération évaluée à 5 000 000 € TTC.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21 N°1975 - Lancement de l'opération 60022018 "Aménagements cimetières 2021-2026" et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012 - Direction des Cimetières
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

La Ville de Lyon a l'obligation de veiller au bon fonctionnement des équipements destinés à l'accueil des usagers dans les cimetières lyonnais ainsi que des locaux du personnel de gardiennage et technique qui travaillent sur les sites. Réalisées en lien avec la Direction de la gestion technique des bâtiments (DGTB), ces missions de conservation du patrimoine communal incluent également le suivi, la mise à niveau du bâti et l'entretien des réseaux qui alimentent les différents cimetières.

L'opération mise en délibérée prévoit d'intervenir sur des projets de rénovation des vestiaires du personnel, des locaux d'accueil et techniques, sanitaires mis à la disposition du public, réseaux et équipements divers des cimetières.

Cette opération est estimée à 490 000 €.

 **Prises de parole :**

M. DURAND indique que dans le cimetière de Loyasse, certaines tombes relèvent de la propriété de la ville, notamment des tombes d'anciens Maires. L'équipe précédente avait rénové la tombe d'Edouard HERRIOT. La tombe du « bon docteur GAILLETON », est elle aussi en mauvais état. Il s'agirait de voir si la ville peut s'en occuper. D'un point de vue patrimonial et historique elle mérite d'être restaurée.

M. CARRY répond que ce cimetière est un patrimoine, un lieu à valoriser, notamment par la végétalisation, en remettant du vivant parmi les morts. A côté du cimetière, il y a un marbrier, qui est là depuis plus de 100 ans et qui doit déménager. Néanmoins, la ville vient d'acquérir un terrain qui lui permettra de mettre ses outils et ses plaques de marbre et ainsi lui permettre de continuer à exercer son métier et donc d'honorer les tombes (c'est lui qui a notamment restauré la tombe de M. Édouard HERRIOT). Avant de penser aux tombes à rénover, il s'agit avant tout de sauvegarder le métier de celui qui restaure les tombes. M. CARRY invite M. DURAND à venir avec lui visiter la tombe pour voir ensemble ce qui est possible de faire.

Mme DRAILLARD, en tant qu'adjointe à la mémoire, prend acte de ce travail à faire sur cette tombe et sera ravie d'en apprendre plus sur la vie de ce maire.

M. HUSSON rajoute qu'il y a un inventaire en cours d'établissement pour répertorier avec le service de la direction des cimetières les tombes les plus dégradées et qui méritaient d'être rénovés. Ce projet est au budget primitif 2021, pour rénover certains monuments funéraires.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 22 N°1976 - Lancement de l'opération n° 60022019 "Plantations cimetières 2021-2026" et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012 - Direction des Cimetières
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Pour répondre à la demande des familles, la Ville de Lyon réalise périodiquement de nouveaux espaces dédiés aux inhumations ou à la destination des cendres. En lien avec la Direction des espaces verts (DEV), ces équipements s'accompagnent de la création d'aménagements paysagers et de plantations dédiés.

L'opération mise en délibérée prévoit d'intervenir sur des projets d'aménagements paysagers et de plantations sur les espaces communs et équipements funéraires des cimetières ;

Cette opération estimée à 120 000 €.

🗨 Prises de parole :

M. CUCHERAT rappelle que le cimetière Loyasse est le premier cimetière reconnu refuge LPO. Il s'agit de continuer le travail entrepris dans ce sens par l'ancienne équipe municipale.

M. HUSSON indique que la renaturation des cimetières est prévue à la programmation d'investissement avec des montants importants : un million est fléché sur le cimetière de Loyasse et un autre million pour les deux cimetières de la Guillotière. Il s'agira de vaste restructuration, avec une idée d'en faire un parc paysager, en lien avec la LPO, pour la renaturation des cimetières.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 23 N°1986 - Lancement de l'opération n° 05068556 - EI 05068 Palais Saint-Jean
Mise en sécurité, et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20005 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprend le projet « Palais Saint-Jean - Mise en sécurité ». Patrimoine historique lié à l'histoire de l'archevêché de Lyon, ce bâtiment accueille à ce jour différents usages comme une bibliothèque de quartier, l'Académie des sciences et belles lettres, une salle de conférence, la section théâtre du Conservatoire de Lyon, ou encore des locaux mis à disposition du Diocèse de Lyon (salle des chanoines).

Pour permettre cette mise à disposition de locaux nécessaires au bon fonctionnement de la Cathédrale Saint-Jean (mise à disposition au Diocèse datant de 1929), une partie de l'entresol, du sous-sol et du rez-de-chaussée a été isolée du reste du bâtiment par la construction d'un mur séparatif.

Toutefois, l'incendie de Notre Dame de Paris est à l'origine d'un renforcement du plan d'action «sécurité cathédrale » qui nécessite de clarifier les responsabilités de chacun. La présence de locaux imbriqués nécessite un diagnostic approfondi des passages de réseaux, d'alarme incendie et d'isolement aux tiers vis-à-vis de la Cathédrale Saint-Jean.

Il s'agira dans cette opération de finaliser les études et travaux de séparation des réseaux et d'isolement des planchers et de renforcer les dispositifs d'alarme incendie.

Cette opération estimée à 280 000 €.

🗨 Prise de parole :

M. DURAND approuve cette délibération. L'incendie de notre Dame de Paris montre bien que la mise aux normes de la sécurité incendie est absolument nécessaire.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 24 N°2028 - Lancement des opérations n° 60023844 "végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026" et n° 60023843 "végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012.
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Dans le cadre de sa stratégie de développement d'une trame verte cohérente et efficace à l'échelle du territoire, la direction des espaces verts est moteur dans la création de liaisons vertes sur les espaces publics et en particulier dans les rues.

La stratégie de végétalisation des rues vise à réduire les carences en espaces de nature accessibles et à créer de réels parcours de fraîcheur dans les différents quartiers, permettant de connecter les parcs et jardins existants, et les promenades des quais et berges, aux arrêts des lignes fortes de transports en commun, et entre eux. Il s'agit aussi d'accompagner des travaux de voiries permettant d'apaiser les espaces publics ou de sécuriser les abords de bâtiments publics en créant là encore des îlots de fraîcheur dans les quartiers.

Ces projets de végétalisation seront menés grâce à la désimperméabilisation et végétalisation de surfaces minérales, la récupération et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces végétalisés, l'augmentation du couvert arboré, la diversification et densification des strates végétales ; par ailleurs les espaces ainsi transformés pourront accueillir de nouveaux usages publics de proximité, de repos et de « refuge » dans le cadre des parcours fraîcheur.

La direction des espaces verts intervient, en accompagnement des projets portés par la Métropole de Lyon, pour végétaliser les espaces désimperméabilisés. Ces projets sont menés soit en accompagnement des projets annuels de proximité de la Métropole, soit lors de projets de plus grande envergure dans les quartiers qui seront délibérés au fur et à mesure des besoins.

Ainsi, le montant global de l'opération « Végétalisation de rues périmètre UNESCO 2021 – 2026 » est estimé à 3 145 000 € TTC.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 24 N°2028 - Lancement des opérations n° 60023844 "végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026" et n° 60023843 "végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012.
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Prises de parole :

Mme PROST souhaite avoir des exemples de lieux choisis et identifiés ainsi que l'essence des principaux arbres qui seront plantés.

M. CARRY lui répond que le service des espaces verts va adapter les types de plantes à l'environnement. Les plantations se feront surtout sur les bords des bâtiments. Les habitants seront consultés sur ces questions et tout sera fait en concertation. Il s'agira d'une démarche citoyenne avec des personnes prêtes à entretenir leurs coins de verdure.

Mme PROST rappelle le travail qui avait été réalisé par le conseil de quartier « Quartiers Anciens », devant l'école Fulchiron avec des bacs où avaient été mis des plantes. Cela a duré quelques semaines, avec un résultat peu probant. L'aspect participatif n'est pas réellement suivi.

M. CARRY rappelle le travail de l'équipe précédente et il cite Mme GAILLIOUT qui s'était investie et il précise que l'objectif de la nouvelle équipe est de s'inscrire dans cette continuité. En visite à l'école Fulchiron, en compagnie de la directrice, il s'est rendu compte qu'il y a des bacs qui sont inexploités. L'objectif est d'assurer cette végétalisation autant aux abords de l'école, qu'à l'intérieur de celle-ci.

Cette végétalisation doit être réalisée en concertation avec les enfants, qui sont les premiers concernés.

Mme GAILLIOUT remercie M. CARRY d'avoir parlé de l'espace devant l'école Fulchiron. Il avait été demandé à ce que les bacs soient récupérés pour les mettre dans la cour. Elle s'interroge sur les deux arbres déjà plantés qui est devenu un espace crottoir pour chien.

M. CARRY indique qu'il y a eu du retard sur le projet car ils voulaient rencontrer tous les acteurs (équipe pédagogique, parents d'élèves, et cela a pu être fait depuis vendredi dernier). Le plan est donc désormais acté avec tous les acteurs associés (école, l'association Fulchiron sans béton, les enfants), avec une adhésion totale à ce projet collectif.

Ce sont les enfants qui ont dessiné le futur espace, qui était un espace prévu pour s'asseoir. Les deux arbres ont été plantés par la métropole, mais pas au bon endroit, car ils se sont référés à un mauvais plan. Ils vont être rapidement déplacés, pour faire de l'ombre à cette petite place très originale. Il remercie Mme Laurence BUFFLIER qui était à l'initiative de la valorisation de cet espace devant l'école et que les enfants apprécient beaucoup. Les enfants seront impliqués directement dans la plantation des arbres. M. NUTI, de la direction des espaces verts, interviendra pour leur expliquer toutes les étapes de travail de cette végétalisation.

Mme BUFFLIER s'interroge sur la posture de l'ABF vis-à-vis de cette végétalisation des rues en périmètre Unesco. L'ABF, jusqu'à présent, était plutôt axé sur le minéral.

M. CARRY répond que bien entendu l'avis de l'ABF sera suivi et que Mme Marielle PERRIN connaît bien le dossier. Une rencontre avec les ABF est prévue le 23 mars. Cela concernera l'implantation et l'installation des nouveaux bancs, mais aussi pour d'autres questions comme enterrer les silos à verre et sur la mise en œuvre de cette végétalisation.

M. CARRY précise qu'il travaille en concertation avec la Renaissance du Vieux Lyon et un collectif d'habitants, dont MM. Roger GUIR et Patrick MATTON font partie, avec une poursuite du travail entrepris par l'ancienne municipalité. Ils avaient notamment participé à un travail appelé « le Plan Climat » sur le Vieux Lyon.

Il est important de s'appuyer sur ces personnes (habitants, collectifs) qui sont parties prenantes dans ces dossiers. Un travail de collaboration sera fait pour les montées, les cheminements verts, glacis... Peu à peu, les postures de l'ABF évoluent. Le patrimoine n'est plus maintenant que le patrimoine minéral dans un secteur, mais aussi le patrimoine naturel avec fleuves, nature....

M. DURAND rajoute que les ABF ont parfois une vision un peu figée des choses, mais l'histoire ancienne montre que par exemple pour la Place Saint Jean, il y a eu des périodes où il y avait des arbres. Il est important de faire un travail de pédagogie et d'histoire.

Le fait qu'on puisse leur montrer des gravures anciennes où il y a des arbres peut les faire évoluer. Il est heureux d'apprendre aussi que les ateliers du patrimoine reprennent. C'est un lieu dépolitisé, très efficace pour faire avancer les dossiers.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 25N°1923 - Lancement de l'opération n° 60034529 "Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville (subventions) 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00001 --
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien aux initiatives locales politique de la Ville (subventions) 2021-2026 ».

Il se décline notamment en subventions d'équipement aux bailleurs sociaux dans le cadre du volet gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la politique de la ville. Elle permet également de

soutenir des demandes d'investissement ou d'équipement portées par des associations qui interviennent dans les quartiers prioritaires.

Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la convention territoriale de Lyon permet ainsi de financer des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions, portées essentiellement par les bailleurs sociaux, consistent notamment à réaliser des travaux d'aménagement et de rénovation de logements, de parties communes, et d'espaces extérieurs, ainsi qu'à renforcer l'entretien de certains secteurs dans la résolution rapide des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de conventions de gestion sociale et urbaine de proximité signées pour chaque quartier prioritaire entre les principaux financeurs (État, Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Région Auvergne Rhône-Alpes, bailleurs sociaux concernés) : ces conventions, renouvelées tous les trois ans après évaluation, définissent les objectifs prioritaires et type d'actions prévues pour la période 2021/2026.

Chaque année, ces actions font l'objet d'un arbitrage en relation avec les mairies d'arrondissement et les différents financeurs signataires des conventions, puis d'une présentation en séance publique, pour allouer les subventions, principalement à des bailleurs sociaux.

Cette opération est estimée à 2 500 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 26 N°1902 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 312 016,00 euros relatifs à une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 94, rue Pierre Valdo à Lyon 5e

Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD :

Par délibération du Conseil municipal n° 2020/463 du 17 décembre 2020, la Ville de Lyon a accordé à la SAHLMAS sise 171, avenue Thiers à Lyon 6^{ème}, une garantie à hauteur de 100 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 312 016,00 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts étaient destinés à financer une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 94, rue Pierre Valdo à Lyon 5^{ème}.

La Caisse des dépôts et consignations a modifié la marge de l'emprunt PLS sollicité par la SAHLMAS suite à la mise en place des nouvelles enveloppes nationales ; initialement annoncée à 0,94%, cette marge s'établit au contrat à 1,06%. La Ville de Lyon doit donc délibérer à nouveau sur les caractéristiques des emprunts à garantir.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 27 N°1899 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 9e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 21 et 22 mai 2021 -

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 9^e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le vendredi 21 et le samedi 22 mai 2021 sur le site de la Sarra à Lyon 5^e.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et, notamment, la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

En raison du contexte sanitaire, l'édition 2020 de l'Ultra Boucle de la Sarra a dû être annulée. La dernière édition s'est déroulée en 2019 et elle a réuni 440 coureurs en solo ou en équipe (110 femmes et 330 hommes).

Cette édition 2021 comportera 4 courses horaires, en solo uniquement (les épreuves en relais ne sont pas reconduites afin de répondre au protocole sanitaire) .

Toutes les épreuves offriront aux coureurs la possibilité d'obtenir des points requis pour la participation aux grandes épreuves d'Ultra Trail de l'été. L'Ultra Boucle de la Sarra est validée comme course qualificative pour l'Ultra Trail du Mont Blanc.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif.

Une commission a été créée pour rendre la course plus écoresponsable, démarche déjà initiée depuis plusieurs années notamment concernant la réduction et le tri des déchets.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

Lors de la dernière édition en 2019, l'association a reçu une subvention de 3 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et rayonnement de la ville il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 28 N°1908 - Attribution d'un soutien exceptionnel aux clubs sportifs en difficultés - Approbation d'une convention mixte et d'une convention d'application financière - Rapporteur : Pierre GADIOZ

Le sport amateur subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Les clubs ont dû faire face aux mesures de fermeture et de restriction de la pratique sportive, et prendre en compte les nouveaux protocoles sanitaires. Dirigeants, éducateurs et bénévoles, se sont adaptés pour se plier à ces contraintes et trouver des solutions afin de maintenir le lien avec leurs adhérents et garantir la viabilité de leurs clubs.

Entre la baisse des licenciés, estimés à 30% à l'échelle nationale, et la chute de leurs ressources financières (stages, buvettes, sponsors), les associations sportives s'inquiètent pour la saison prochaine et puisent dans leurs réserves de trésorerie.

Dans ce contexte, la Direction des sports et le contrôle de gestion externe de la Ville de Lyon ont engagé un travail d'analyse des conséquences financières de la crise sur le budget des associations lyonnaises afin d'identifier les clubs les plus exposés, notamment ceux dont la trésorerie est particulièrement fragile.

Des rendez-vous téléphoniques avec une quarantaine de clubs ont été organisés pour mesurer les éléments de contexte, telles que la perte effective d'adhérents, les remboursements de cotisation

mis en œuvre, et tout élément aggravant ou minorant leurs difficultés (évolutions des dépenses/recettes de la saison en matière de stages, buvettes, sponsors, déplacements, chômage partiel, prêts en cours, mobilisation des aides de l'Etat ...).

Certaines associations présentent des difficultés de trésorerie imminentes et ne parviendront pas à équilibrer le budget de la saison sportive en cours. D'autres montrent une trésorerie suffisante pour achever la saison à l'équilibre, à la seule condition que les compétitions ne reprennent pas et qu'il n'y ait pas de dépenses liées aux déplacements de leurs équipes.

La moitié des associations interrogées ont recours à l'activité partielle, et ce depuis la mise en place du dispositif par l'Etat en mars 2020. Quelques-unes ont sollicité un prêt garanti par l'Etat, d'autres bénéficient du Fonds de solidarité qui vient compenser les pertes de chiffres d'affaires.

Pour l'heure, la plupart des associations entendues déclare être en capacité de faire face à cette saison 2020/2021, mais s'interroge quant à leur avenir, conditionné par le retour des adhérents à la rentrée prochaine et le remboursement des cotisations.

En complément des aides de droit commun et des dispositifs spécifiques déployés par l'Etat, la Ville de Lyon souhaite répondre au mieux aux besoins des clubs et signifier son soutien en cette période. Les subventions annuelles de fonctionnement, reconduites à l'identique par délibération n° 2021/547 du 28 janvier 2021, sont actuellement en cours de versement.

Une action immédiate de la Ville doit par ailleurs être mise en œuvre pour six associations dont la pérennité est en jeu : l'Aïkido du Rhône, le Ménival FC, la Nouvelle Renaissance Lyonnaise, l'Etoile Sportive Trinité, le Milo's Club Lyon 8^e et l'Amicale Laïque Voltaire. Ces associations enregistrent d'importantes pertes d'adhérents et de recettes d'exploitation.

L'association Ménival FC, dont le siège social est situé 21 avenue du Général Eisenhower à Lyon 5^{ème}, est un club de football amateur qui compte une quinzaine d'équipe, des poussins aux séniors, pour 350 licenciés.

Il est proposé qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros soit allouée à l'association Ménival FC.

Prises de parole :

M. CUCHERAT indique qu'il a eu à plusieurs fois l'occasion de défendre ces associations qui connaissent des situations difficiles. Il se réjouit que le FC Ménival puisse bénéficier de cette subvention. Toutefois, il y a d'autres clubs dans l'urgence, comme les Dojos Anshin et le Taekwondo ADB Académy, le football club du Point du Jour, le TCL 5, le Beaumarchais Basket club et aussi les clubs de gymnastique volontaire, notamment. Il faut faire une analyse encore plus fine, un accompagnement encore plus proche. La saison prochaine, ces clubs seront aussi très impactés. Pendant 3 saisons, ces clubs vont être en grande difficulté et devront peut-être pour certains arrêter, ce qui serait vraiment dommage pour l'arrondissement.

M. GAIDIOZ en est bien conscient, en particulier pour les deux dojos en grande difficulté car ils doivent payer leurs équipements, qui ne sont pas municipaux.

Les clubs ont connu une baisse considérable de leurs adhésions. Il y a un vrai enjeu à faire repartir les adhésions.

Mme GEORGEL indique être en contact avec la mairie centrale pour aider les clubs à traverser cette période extrêmement difficile. Au niveau de la mairie du 5^{ème}, elle fera pour le mieux et poussera au maximum pour rendre visible ces clubs. Cela pourra se faire notamment au moment du forum des associations mais sans doute aussi au mois de juin pour essayer de susciter un maximum d'adhésions et de cotisations au niveau des clubs.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 29 N°1946 - Lancement des opérations 60046577 « Aménagements sportifs 2021-2026 », 60046578 « Renouvellement matériel sportif 2021-2026 », 60046579 « Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021-2026 », 60046580 « Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026 », 60046581 « Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026 », 60046582 « Diagnostic et traitement des réseaux humides Sports 2021-2026 », 60046583 « Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026 », 60046584 « Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (plan Patrimoine) », 60046585 « Conservation Piscines et Patinoires 2021-2026 », 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 ». Affectation d'une partie des AP n° 2021-2, Programme 00004, AP n° 2021-1, AP n° 2021-2 et AP n° 2021-3, Programme 20004 –

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Le présent rapport a pour objet le lancement des opérations réalisées sous forme d'enveloppes thématiques intéressant le secteur sportif.

- N° 60046577 intitulée « Aménagements sportifs 2021-2026 »

Dans le cadre de l'amélioration du patrimoine sportif de la Ville de Lyon, de petits aménagements complémentaires ou nouveaux sont nécessaires. Il peut s'agir d'aménagements nouveaux pour développer et améliorer l'activité, ou de rénovation de locaux (fonctionnalité, aspect...) voire d'opérations de sécurisations et de sécurité.
Cette opération estimée à 3 000 000 €.

- N° 60046578 intitulée « Renouvellement matériel sportif 2021-2026 »

Cette enveloppe pourra être utilisée pour l'acquisition et l'installation de mobiliers sportifs spécifiques à certaines disciplines ou encore pour la sécurisation de sites d'entraînement, par exemple.

Cette opération estimée à 600 000 €.

- N° 60046579 intitulée « Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021-2026 »

Cette enveloppe dédiée aux terrains de sport permettra de mettre en œuvre des petits travaux de rénovation de sols sportifs extérieurs et de clôtures pare-ballons, par exemple.

Cette opération estimée à 1 000 000 €.

- N° 60046580 intitulée « Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026 »

Cette enveloppe a vocation à financer des opérations plus conséquentes de rénovation de terrains de sports extérieurs comme des plateaux d'Education physique et sportive, les terrains de sports de proximité ou les tennis. La sécurité des utilisateurs est le critère primordial mais il en va aussi de la pérennisation des équipements extérieurs de la Ville de Lyon.

Cette opération estimée à 1 800 000 €.

- N° 60046581 intitulée « Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026 »

Cette enveloppe permettra la rénovation et l'amélioration des installations d'éclairages des terrains de sport, des stades, des tennis et des jeux de boules. Il s'agit, notamment, de renouveler les installations techniques vétustes tels que mâts, projecteurs, miroirs, de rénover les équipements en fonction d'évolution technique (LEDs) et de contraintes de classement sportif et de permettre le développement de la pratique en soirée.

Cette opération estimée à 800 000 €.

- N° 60046582 intitulée « Diagnostic et traitement des réseaux humides Sports 2021-2026 »

En complément de l'enveloppe « Bâtiments – Mise en conformité des réseaux humides 2021-2026 », cette nouvelle enveloppe est destinée, notamment, à améliorer les réseaux d'eaux chaudes sanitaires pour éviter le développement des légionnelles dont les taux excessifs peuvent conduire à des fermetures intempestives des installations sur les équipements sportifs.

Sont également concernées les rénovations des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Cette opération estimée à 1 500 000 €.

- N° 60046583 intitulée « Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026 »

La Direction des sports programme des opérations lourdes de rénovation des surfaces sportives intérieures. Il en va à la fois de la conservation des équipements sportifs, de l'amélioration de la qualité de jeu et de la diversification des usages.

Cette opération estimée à 1 000 000 €.

- N° 60046584 intitulée « Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (Plan Patrimoine) »

Dans le but de rénover le patrimoine de la Ville de Lyon, la Direction des sports a fait état du vieillissement des vestiaires et sanitaires des équipements sportifs, notamment des gymnases et des stades. Cette enveloppe viendra compléter les travaux menés par la Direction gestion technique des bâtiments dans le cadre des travaux indispensables du propriétaire. Consciente que la pratique d'activités sportives nécessite la présence de surfaces sportives de qualité mais aussi de vestiaires propres et fonctionnels, la Direction des sports, au travers des enveloppes précédemment citées, souhaite offrir aux utilisateurs des bonnes conditions d'accueil et d'hygiène.

Cette opération estimée à 1 500 000 €.

- N° 60046585 intitulée « Conservation piscines et patinoires 2021-2026 »

Cette enveloppe dédiée aux piscines et patinoires permettra de mettre en œuvre des opérations d'amélioration des réseaux et installations de traitement de l'eau, de rénovation de vestiaires mais aussi de surfaces aqua ludiques.

Cette opération estimée à 2 075 000 €.

- N° 60046586 intitulée « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 »

Cette enveloppe aura pour objet de financer le soutien apporté aux associations et clubs sportifs, par voie de subventions d'investissement, pour l'acquisition d'équipements et matériels leur permettant de développer la pratique sportive sur le territoire lyonnais.

Cette opération estimée à 300 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 30N°1962 - Attribution d'une contribution d'investissement au SIVU AQUAVERT de 2 124 000 euros pour la construction d'un nouveau centre aquatique Opération

**99SEAQUA, AP 2021-1, Programme 00004 - Approbation et autorisation de la convention financière correspondante. -
Rapporteur : Pierre GAUDIOZ**

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « SIVU Aquavert – Contribution pour la construction d'un nouveau centre aquatique ».

Le syndicat intercommunal à vocation unique Aquavert regroupe les cinq communes de Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint-Genis-les-Ollières avec pour objet la gestion du Parc Aquavert qui comprend :

- Une piscine : bassin sportif, bassin d'apprentissage, toboggans, pataugeoire ;
- Un espace forme : une salle de musculation en accès libre, une salle de fitness (cours collectifs) ;
- Un parc boisé avec tennis, mini-golf et course d'orientation.

Cette structure construite à la fin des années soixante-dix, aux portes du 5^{ème} arrondissement de Lyon, sur les communes de Francheville et Tassin la Demi-Lune, accueille principalement les scolaires, notamment 70 classes du 5^{ème} arrondissement, qui ne comporte aucun équipement aquatique municipal.

Face aux dysfonctionnements techniques et fonctionnels de l'équipement, aux vieillissements de ses installations, et afin de renforcer sa capacité d'accueil dans ce secteur en forte augmentation démographique, un projet de reconstruction de l'équipement aquatique puis démolition des anciens locaux est porté par les 5 communes membres du SIVU.

Ce nouvel équipement répondra aux besoins des populations des cinq communes de Lyon, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint Genis-les-Ollières pour les décennies à venir. Il sera dimensionné pour permettre l'accueil des populations scolaires en tenant compte de l'évolution démographique : 225 classes de primaires et 63 classes de secondaires par an.

Ce projet permettra aussi de poursuivre l'accueil du grand public sur les activités sport - santé et loisirs mais surtout, en augmentant la capacité d'accueil des groupes, permettra à l'ensemble des classes de grande section maternelle, CP, CE1 et CM2 des écoles du 5^{ème} arrondissement d'accéder aux cycles de natation prévus dans le cadre du « savoir-nager » de l'Éducation Nationale.

Compte tenu de l'intérêt pour la population de la Ville de Lyon de bénéficier d'un service public « sport – apprentissage », « sport - santé » et « sport – loisirs » lié au milieu aquatique, la Ville a approuvé l'opération de reconstruction du centre aquatique Aquavert et a décidé d'apporter son concours financier au projet.

Par délibération du 10 novembre 2020, et après consultation des cinq Communes, le Comité Syndical du SIVU Aquavert a approuvé ce projet de reconstruction et son plan de financement.

Les investissements liés au projet sont évalués à 17 911 417 euros HT.

La présente délibération a pour objet d'approuver l'engagement de la Ville de Lyon à soutenir le SIVU pour la réalisation du nouveau centre aquatique par le versement d'une contribution d'investissement d'un montant prévisionnel de 2 124 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 31 N°1835 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros au Nouvel institut franco-chinois sis 2 rue des soeurs Bouvier à Lyon 5e pour son programme d'actions 2021 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre -

Rapporteur : Joanny MERLINC

Le Nouvel institut franco-chinois est une association loi 1901, créée le 10 janvier 2015, et dont les statuts ont été adoptés en Assemblée générale extraordinaire le 17 avril 2015. Elle est présidée par Thierry de La Tour d'Artaise, Président - Directeur général de SEB, et son Conseil d'administration (CA) est actuellement composé de 17 membres. La Ville de Lyon, adhérente de cette association, est membre du CA du Nouvel institut franco-chinois.

Ses fondateurs ont voulu que ce lieu symbolise la longue et riche histoire unissant la ville de Lyon à la Chine. En effet, outre les liens tissés entre Canton et Lyon, deux villes tournées vers l'industrie de la soie, Lyon a accueilli dès 1921 la première université chinoise hors de Chine, l'Institut franco-chinois de Lyon. De 1921 à 1946, l'Institut franco-chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants, dont 50 étudiantes. Au cours de ces quelques 25 années de coopération franco-chinoise, l'institut a formé une génération de jeunes étudiants dans de nombreux domaines qui, de retour dans leur pays ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

L'association Nouvel institut franco-chinois revient sur cette longue et riche histoire, à travers son musée et certaines de ses activités, tout en ayant pour objet de fédérer l'ensemble des acteurs travaillant avec la Chine sur notre territoire. A ce titre, l'association est un des nombreux acteurs concourant à l'internationalité de la ville de Lyon.

Pour ce faire, le Nouvel institut franco-chinois contribue au développement et à la diversification des relations entre Lyon et la Chine, dans toutes ses dimensions et, notamment, au travers :

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherche et d'enseignement, et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants ;
- plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur notre territoire et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre nos établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine ;
- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant l'ensemble des composantes de la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions, ethniques, artistiques, gastronomiques, historiographiques et sociétales ;
- du développement des échanges économiques entre Lyon et la Chine et des relations entre acteurs économiques. Ce volet est désormais principalement assuré par les entreprises agissant en qualité de mécène.

Le Conseil municipal avait attribué une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 euros au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020.

Pour l'année 2021, la Ville de Lyon subventionnera les actions suivantes, exclusivement :

- l'organisation d'événements célébrant le centenaire de la création de l'Institut franco-chinois, tel que l'organisation de conférences hors les murs (invitation d'experts français et chinois) ;
- la réouverture espérée du musée en mars 2021 qui sera l'occasion de présenter la nouvelle scénographie de l'exposition permanente sur l'histoire de l'Institut franco-chinois et des relations entre Lyon et la Chine ;
- une programmation culturelle en lien avec l'année franco-chinoise du tourisme culturel portée par les ministères français des affaires étrangères et de la culture. Cette programmation sera proposée en lien avec la Ville de Lyon ;
- l'organisation d'une rétrospective exceptionnelle du travail de l'artiste Pan Yuliang, pensionnaire de l'Institut franco-chinois de 1921 à 1923 ;

- l'organisation de septembre à décembre 2021 d'une exposition collective 10 artistes dans 10 lieux partenaires du Nouvel institut franco-chinois. Il s'agit d'un parcours artistique dédié à l'art contemporain avec la soie comme fil conducteur ;
- l'organisation de la 4^{ème} édition du Forum Les confluences franco-chinoises. Cet événement a pour objectif de mobiliser des représentants français et chinois du monde culturel, économique et universitaire se réunissant à Lyon pour débattre autour des grandes problématiques qui concernent la Chine et la France. Des conférences, dialogues et ateliers de travail seront organisés à cette occasion ;
- l'organisation d'un cycle de conférences dans le cadre du programme porté par l'Institut français de Chine, Cent ans d'échanges universitaires.

Ce programme d'actions, proposé par le Nouvel institut franco-chinois, se déroulera sur le territoire de la ville de Lyon et contribuera au rayonnement universitaire et culturel de l'institut et des acteurs du territoire mis en lumière par ses actions. Par la même, ces actions valoriseront l'histoire et les dynamiques sino-lyonnaises à l'œuvre.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 20 000 euros, pour la mise en place du programme d'actions 2021.

🗨 Prises de parole :

Mme PROST souhaite demander pourquoi la majorité a soudain changé de politique vis-à-vis de l'Institut Franco-Chinois.

Intervention intégrale Sophia POPOFF :

« Je souhaite tout d'abord au nom du groupe Les écologistes du 5e remercier les élu-es écologistes de l'ancienne mandature, dont Bertrand ARTIGNY, ici présent, pour leur engagement et leur vigilance sur ce dossier, ainsi que leurs prises de positions déterminées sur la question des droits humains.

Je souhaite par ailleurs exprimer le soutien du groupe Les écologistes de cet arrondissement à cette proposition de délibération portant sur la coopération entre la Ville de Lyon et le Nouvel Institut Franco-Chinois.

Je peux concilier ces deux positions de soutien, en toute intégrité, car cette délibération marque un véritable tournant dans notre politique de coopération avec le Nouvel Institut Franco-Chinois.

En effet, nos relations avec l'institut change de nature et sont clarifiées dans la nouvelle convention cadre qui vous est présentée. Celle-ci précise et conditionne en effet l'utilisation de la subvention de la Ville à un certain nombre d'activités, principalement culturelles et locales, jouant un rôle important dans la vie de notre arrondissement, y compris auprès de la population estudiantine du plateau.

Ceci explique en partie la baisse de 20.000 € de la subvention pour cette année ; les activités économiques de l'institut pouvant être financées par les entreprises partenaires.

Sonia ZDOROVITZOFF, adjointe au Maire de Lyon en charge des relations, de la coopération et de la solidarité internationales, pilote de très près ce dossier à l'Hôtel de Ville et notamment le positionnement financier de la Ville pour les années à venir. Ce positionnement dépendra de la possibilité de travailler en bonne intelligence avec l'institut. Cette position est pleinement partagée par la Métropole, qui a voté le 22 février en commission permanente une subvention de 30.000 € à l'institut, représentant une baisse de 10.000 € par rapport aux années précédentes.

Je peux concilier ces deux positions de soutien qui pourraient paraître antagonistes à certains, car cette délibération ne constitue pas l'intégralité de notre politique de relations, coopération et solidarité internationale avec la Chine et toutes ses parties prenantes.

Au sein du Conseil d'Administration de l'institut, Sonia ZDOROVITZOFF et Hélène DROMAIN Vice-Présidente de la Métropole en charge de la coopération européenne et internationale, ont établi un dialogue constructif avec la direction de l'institut en vue de construire une relation de travail satisfaisant les deux parties ; Il s'agit pour la Ville de Lyon d'une véritable ouverture de l'institut à la diversité culturelle et ethnique chinoise.

Par ailleurs, le 12 février, dans une Tribune publiée dans le Monde, Monsieur le Maire, Grégory DOUCET et son adjointe ont exprimé une position claire sur la politique en cours d'éradication culturelle menée par le régime de Pékin à l'encontre des Ouïghours, que de plus en plus d'ONG qualifie de génocide. Avec d'autres élu-es écologistes, ils ont souligné les violations majeures des droits humains commises par le Gouvernement à l'encontre des populations ouïghoures et ils ont appelé l'Union Européenne et ses États membres à prendre des mesures fortes sanctionnant cette politique.

Enfin, des échanges sont en cours avec Dilnur REYHAN, enseignante et chercheuse française et ouïghoure, présidente de l'institut Ouïghour d'Europe, qui incarne cette cause en France pour engager la Ville de Lyon dans des actions de soutien et de solidarité avec le peuple Ouïghour.

Pour conclure, notre position sur le nouvel Institut Franco-chinois est claire et elle n'a pas changé : nous mettons au cœur de notre politique de relations internationales nos valeurs et notre ouverture à la coopération et au dialogue ».

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 32 N°1863 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation du festival "les Chants de Mars" du 17 au 27 mars 2021 - Approbation d'une convention d'application – Rapporteur : Joanny MERLINC

Le festival de chanson actuelle « les Chants de Mars » investit chaque année depuis quinze ans Lyon et son agglomération, pour un rendez-vous en collaboration avec de nombreux acteurs de la chanson actuelle d'expression francophone, à rayonnement national et local. Son organisation est aujourd'hui portée par la MJC du Vieux Lyon / salle Léo Ferré et la Maison Pour Tous / salle des Rancy.

Du café-concert aux plus grandes scènes de la ville, les Chants de Mars souhaite mettre en valeur les artistes et la diversité des styles entre chanson, pop, hip-hop, folk... Dès ses premières éditions, le festival a impulsé une dynamique fédératrice entre différents publics et pratiques artistiques, en conviant à la fois démarches professionnelles et amateurs au sein du festival et construisant ainsi un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté portées par la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy.

La 15^{ème} édition du festival les Chants de Mars aura lieu du 17 au 27 mars 21. Elle s'inscrit dans un contexte sanitaire particulier qui a amené les organisateurs à penser des événements modulables afin de pouvoir les adapter à la situation : si les événements ne peuvent se tenir en présence du public, des solutions numériques à distance seront proposées : échanges entre professionnels, diffusion sur les réseaux sociaux de certaines créations originales, événements diffusés en direct comme « les 24h du Mot » organisé avec A Tout Bout d'Chant.

Durant une dizaine de jours, le festival produit une trentaine d'événements : concerts, animations, spectacles jeune public, expositions, rencontres professionnelles.

En 2019, le festival avait rassemblé 7500 personnes. L'édition 2020 a été annulée une semaine avant le début du festival, du fait de la crise sanitaire.

En 2021, dans la volonté d'assurer une continuité d'activité artistique et culturelle, la Ville de Lyon soutient la tenue des Chants de Mars avec la modularité prévue des événements afin de s'adapter à la situation sanitaire.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 14 000 € allouée à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 39 530 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation (programmation variée et de qualité, soutien à l'émergence, rencontre entre publics et artistes) il est proposé d'accorder une subvention de 14 000 € pour l'organisation de l'édition 2021 de l'événement les Chants de Mars.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 33 N°1882 - Approbation de conventions cadre entre la Ville et 6 associations œuvrant dans le domaine culturel -
Rapporteur : Joanny MERLINC**

La politique culturelle municipale se compose de plusieurs leviers d'actions, rapidement résumés ici :

- pilotage d'établissements culturels en régie municipale, permettant la mise en œuvre d'un service public de la culture dense, diversifié et de qualité. Ce sont ainsi six musées, un Service archéologique, une Direction des archives, la Bibliothèque avec son réseau dans tous les arrondissements, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, et les Célestins qui portent ce service public ;
- contribution à des établissements publics et subventions à des structures qui chacune et chacun, agissent dans leur secteur, portent un projet fort et reçoivent ainsi un soutien de la Ville.

Dans le cadre du budget primitif, plusieurs structures culturelles bénéficient de subventions de fonctionnement. Elles agissent sur le territoire de la Ville, en lien avec tous les publics, et bénéficient également d'une reconnaissance nationale, tant par le soutien d'autres partenaires que par les publics concernés.

Ces structures font l'objet de conventions cadre pluriannuelles fixant le cadre du partenariat avec la Ville de Lyon, les objectifs attendus, les modalités de suivi des engagements et le cadre réglementaire.

Les conventions de la Ville de Lyon avec l'association Théâtre de la Croix-Rousse, la Compagnie M.A., Arty Farty, l'association de gestion de la Villa Gillet et la Maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes (MAPRAA) sont chacune arrivées à échéance le 31 décembre 2020. Il vous est proposé de d'approuver leur nouvelle version pour les 2 ou 3 années à venir selon les cas. Il vous est proposé, par ailleurs, d'approuver une convention avec la CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma nouvellement soutenue par la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit du théâtre de Guignol, par la compagnie MA pour la somme de 120 000 €. A la tête du théâtre Guignol, la compagnie M.A. créé dans les murs et propose en majorité des spectacles tout public (famille / scolaires) mais également pour un public adulte, ainsi que de l'accueil de compagnies. L'équipe met en place des actions culturelles (hôpital, prison, scolaires,...) et de transmission (ateliers manipulation et fabrication de marionnettes : Acting

Studio, enfants,...). Elle développe par ailleurs un important travail de mise en valeur du patrimoine grâce à la collection de 265 marionnettes à gaine traditionnelle lyonnaises et les nombreux manuscrits, propriété de la Ville de Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 34 N°1883 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés "Scènes découvertes" pour un montant global de 360 000 euros sur les enveloppes Fond d'intervention culturelle et Fonds d'intervention musiques actuelles - Approbation de conventions d'application - Rapporteur : Joanny MERLINC

L'aide à la création et l'accompagnement des compagnies, groupes et artistes émergents constituent un axe stratégique fort de la nouvelle politique culturelle engagée par la Ville de Lyon. Le dispositif Scènes Découvertes contribue à structurer cette orientation avec la mise en réseau et l'aide au fonctionnement de lieux qui accueillent des artistes en création.

Aujourd'hui, ce dispositif de soutien à la création artistique regroupe 8 salles de spectacle :

- 4 théâtres : Théâtre de l'Elysée, Théâtre des Clochards Célestes, Théâtre des Marronniers, Espace 44 ;
- 1 lieu de cirque : L'école de cirque de Ménival ;
- 2 salles de concert : A Thou Bout d'Chant et le Kraspek Myzic ;
- 1 salle dédiée à la danse : Le Croiseur.

Les objectifs sont les suivants :

- faciliter une meilleure diffusion des premières œuvres et leurs rencontres avec le public en accordant la priorité à la programmation d'artistes émergents locaux et régionaux ou ayant une approche artistique innovante ;
- permettre un accompagnement professionnel renforcé des équipes et des artistes en création en mettant à leur disposition les moyens de développer leur projet (salle en ordre de marche, personnel, outils de communication, ...) ;
- élaborer et mettre en œuvre des projets d'action culturelle et d'éducation artistique ;
- encourager l'implication de chacune des scènes découvertes dans le réseau en participant à des événements communs et en développant des outils mutualisés.

2021 est la dernière année de ces conventions pluriannuelles et sera une année de bilan partagé et d'écriture des perspectives du dispositif des Scènes découvertes.

Au cours de la saison 2018-2019 (saison type hors Covid-19), les Scènes découvertes ont accueilli 57 168 spectateurs et spectatrices autour de 380 spectacles soit 1 691 représentations, ce qui témoigne de leur dynamisme sur le territoire.

Pour aider les artistes durant la crise du Covid-19, le réseau des Scènes découvertes a lancé dès le mois de juin 2020 l'initiative « Nos lieux sont fermés au public mais ouverts aux artistes ». Leurs salles ont été mises à disposition des équipes artistiques pour des résidences de création durant l'été et les autres périodes de fermeture au public.

Plusieurs lieux du réseau ont bénéficié du fonds d'urgence et pu aider à leur tour les compagnies qu'ils accompagnaient. Il est à souligner que la distanciation sociale engendre des coûts d'ouverture particulièrement importants pour les Scènes découvertes au regard de leurs petites jauges.

Malgré les incertitudes fortes qui demeurent sur les conditions d'ouverture des salles de spectacles en général et particulièrement des petites jauges comme toutes les Scènes découvertes, le soutien de la Ville reste déterminant pour les aider à supporter les charges fixes de leurs structures, leur

permettre de continuer à accueillir des artistes en résidence et penser quand cela est possible à des évènements hors les murs dans l'espace public.

Sur les 8 Scènes découvertes lyonnaises, informations sur celle concernant le 5^{ème} arrondissement :

La MJC de Ménival a mis en place, en 1992, des ateliers de découverte du cirque qui se sont rapidement développés et transformés en véritable école de cirque.

Aujourd'hui l'Ecole de cirque de Lyon (au sein de la MJC Ménival) propose une immersion dans la découverte des arts du cirque sous différentes formes.

Actrice de l'émergence, elle a élaboré un projet d'accompagnement des jeunes artistes circassiennes sur le chemin de l'insertion professionnelle et de la première rencontre de leurs créations avec le public avec notamment des temps de résidence au sein de la MJC de Ménival ; la mise en place de partenariats avec les acteurs de cirque professionnels lyonnais et régionaux : *compagnie MPTA, Les Subsistances, La Cascade* en Ardèche par exemple ; des conseils et accompagnement en structuration de leurs projets et compagnies.

L'école développe également des passerelles entre les artistes de la Scène découvertes, les élèves en formation préparatoire et les projets d'éducation artistique (3 compagnies accompagnées par saison).

Plus largement, l'Ecole de cirque de Lyon organise régulièrement des spectacles et des manifestations, dans la salle de spectacle (jauge de 120 places) de la MJC et également en extérieur, avec le festival *Eclats de Cirque*, début juin, soutenu par la Politique de la Ville dans le parc de la Mairie du 5^{ème} arrondissement.

Sur la saison 2019/2020, l'association a pu proposer 9 représentations jusqu'à mars. Toutefois, tous les contrats de cession ont été honorés pour soutenir la jeune création. Elle a accompagné la Compagnie La mob à Sysiphe, la compagnie Rêve de singe et la compagnie Cirque Pépin. Elle a organisé *La nuit du jonglage*, dans le cadre de la première édition de la *Nuit du Cirque* (15 novembre 2020).

Le projet de la Scène découvertes 2020/2021 est bousculé par les travaux de la MJC qui impacte l'activité sur toute la saison. Seule la présentation des élèves en formation sera programmée en juin 2021. Une programmation hors les murs est prévue : la Cie EAEO devait être programmée pour la Nuit du Cirque aux Subsistances (date reportée en novembre 2021). La soirée "Piste ouverte" est programmée en clôture de saison au Centre culturel de la Mouche à Saint Genis Laval. En dehors de la programmation, cette année sera concentrée sur des apports en co-production pour des créations programmées durant la saison 2021/2022. Les compagnies soutenues seront la compagnie Les Copycats et la Compagnie toi d'abord (qui crée un projet avec la Compagnie 126 kilos).

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 20 000 euros à la MJC de Ménival.

🗨 Prises de parole :

Mme GAILLIOUT souhaite profiter de cette délibération, que son groupe votera très favorablement, pour rendre hommage à une personne qui beaucoup œuvré pour les scènes découvertes, pour l'école de cirque et pour toute la culture sur le 5^{ème} arrondissement pendant 2 mandats, Mme Gilda HOBERT.

M. MERLINC en profite pour saluer lui aussi l'action de Mme HOBERT sur l'arrondissement, dont il entend parler très positivement par les partenaires de la culture qu'il rencontre. Il a pu échanger avec plaisir avec elle, qui est investi dans plusieurs projets culturels du 5^{ème}.

Mme GEORGEL s'associe au plaisir toujours renouvelé d'échanger avec elle, « c'est une chance pour le 5^{ème} arrondissement ».

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 35 N°1910 - Attribution de subventions à divers organismes Exercice 2021
Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement - --
Rapporteur : Joanny MERLINC**

Opérations qui concernent le 5^{ème} arrondissement

- Fondation Fourvière - 7 500 €
- Renaissance du vieux Lyon - 5 336 €
- Les grands concerts - 100 000 €
- Théâtre du Point du Jour - 287 000 €
- Conservatoire à rayonnement régional - Interventions dans les écoles primaires de Lyon : 892 829 €

🗨️ **Prise de parole :**

Mme GEORGEL s'associe aux remerciements de M. MERLINC sur la qualité des échanges, notamment avec la RVL et la fondation Fourvière qui sont des acteurs engagés pour l'arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 36 N°1993 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 4-5-6 juin et 11-12-13 juin 2021 -
Rapporteur : Joanny MERLINC**

L'association Jazz à cours et à jardins, dont le siège social est situé 43 montée du Gourguillon à Lyon 5^e, organise la 10^e édition du festival Jazz à cours et à jardins, du 4 au 6 juin et du 11 au 13 juin 2021.

Créée le 23 juillet 2010, l'association a pour but de soutenir et encourager des rencontres artistiques interdisciplinaires autour du jazz et des musiques connexes en plein air, dans des cours, jardins et parcs publics ou privés.

En 2019, la 9^e édition a rassemblé environ 7 000 personnes dans plusieurs arrondissements de Lyon. En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'association a décidé de reporter le festival au mois de septembre, qui a rassemblé 1 200 personnes.

Pour cette 10^e édition, Jazz à cours et à jardins proposera des concerts variés s'adressant à tout public, au cœur de lieux insolites et de jardins ouverts ou non au public les autres jours de l'année, comme le jardin de l'hôpital de Fourvière, ou le jardin de l'École catholique d'Arts et Métiers (ECAM) dans le 5^e arrondissement de Lyon où le festival rayonne largement. De nombreux jardins vont être investis dans les autres arrondissements. Plusieurs jardins privés appartenant à des particuliers sont prêtés à l'occasion de ces concerts.

Des concerts narratifs thématiques, des concerts de groupes locaux émergents et des artistes de renom européens seront mis en valeur dans le cadre du festival. Des artistes français sont invités, comme le Duo Sylvain Kasap / Hélène Labarrière, le trio transatlantique de Michel Edelin avec Peter Giron et John Betsch et le FD'A quartet. Le partenariat avec les instituts culturels allemand, italien,

espagnol et slovaque permettra de programmer un concert avec une formation de musiciens de chacun de ces pays. Plusieurs groupes émergents d'étudiants du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et du Conservatoire national supérieur de musique et danse se produiront.

Si les contraintes liées à la crise sanitaire ne permettaient pas la tenue du festival au mois de juin, il serait reporté au mois de septembre.

La Ville de Lyon souhaite soutenir le projet afin de :

- faire découvrir au public lyonnais la richesse de plusieurs styles musicaux dont le jazz à travers une programmation artistique de qualité ;
- permettre de découvrir des lieux insolites des différents arrondissements ;
- mettre en avant des artistes confirmés et locaux actifs sur le territoire ;
- fédérer les habitants autour d'un événement musical et festif.

En raison de l'intérêt que présente cet événement, il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 euros pour l'organisation du festival Jazz à cours et à jardins.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la maire clôt la séance à 21h 40